

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2708

8 novembre 2011

SOMMAIRE

Adler Toy Holding S.à r.l.	129949	Shiatsu-Ki S.à r.l.	129968
Adler Toy Investment S.à r.l.	129949	Shiplux VII S.A.	129968
Alter Domus Group S.à r.l.	129956	Shiplux VII S.A.	129968
Alter Domus International S.à r.l.	129956	Sixty S.A.	129968
Bully 2 (Luxembourg) S.à r.l.	129958	SJR S.à r.l.	129969
Cgimmo S.A.	129970	Société de Participations Financières Tita- ne S.A.	129969
Ciras C.V., Luxembourg branch	129957	Société du Parking Guillaume SA	129969
Compagnie Internationale de Prise de Par- ticipations et de Placements	129938	Somaco S.A.	129969
Dr. Ober - Dr. Scharrer Verwaltungs S.A.	129938	Sonoco Luxembourg S.N.C.	129970
DS Luxembourg One S.à r.l.	129946	Syncreon Luxembourg	129955
DS Luxembourg Two S.à r.l.	129946	Tanis S.A.	129948
European Healthcare Investments S.à r.l.	129947	The Boston Consulting Group Luxem- bourg S.à r.l.	129972
FIN.E.A. Financière S.A.	129974	The Palmerston Holdings S.à r.l.	129973
Inair S.à r.l.	129982	TLU International S.A.	129973
INEOS Holdings Luxembourg S.A.	129947	Toiture Milewski S.à r.l.	129973
Lescoban Holding S.à r.l.	129983	Topinambour S.A.	129973
PBC Preco S.à r.l.	129949	Tunity S.A.	129972
Plastique 99 S.A.	129947	Tunity S.A.	129972
Projectjune Luxco II S.à r.l.	129948	Universal Wind S.à r.l.	129973
Pronos SA	129938	Veras Holding S.à r.l.	129974
Reality S.A.	129947	Verdi Luxembourg S.à r.l.	129983
Salon Contour S.à r.l.	129956	Verosa SA	129984
Salon Jessica s.à r.l.	129956	Vinci Real Estate Management	129984
Sanderlux S.A.	129956	Vizzion Participations, SCA	129983
SB-Finance	129957	Vizzion Real Estate Securities S.A.	129983
Second German Property Portfolio S.à r.l.	129957	Vleeshouwers GmbH	129984
Security Investment S.A.	129958	Wattenwil S.A.	129984
Sernami Invest S.A.	129958	Windrise Holding S.à r.l.	129948
		Windrise Holding S.à r.l.	129948

C.I.P.P.P., Compagnie Internationale de Prise de Participations et de Placements, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 73.546.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 septembre 2011

Conseil d'Administration

- L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat des administrateurs venus à échéance pour une durée de 6 ans. Suite à cette décision le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2017 est composé comme suit:

- * MANGEN Fons, Réviseur d'Entreprises, 147 rue de Warken, L-9088 Ettelbruck
- * REUTER-BONERT Carine, Employée Privée, 5 rue des Champs, L-3332 Fennange
- * ANTOINE Jean-Hugues, Comptable, 7 rue de la Sartelle, B-6810 Izel

Commissaire aux Comptes

- L'assemblée générale a accepté la démission de son mandat de Commissaire aux Comptes de M. Dominique MAQUA et a décidé de nommer en son remplacement pour une durée de 6 ans la société RAMLUX S.A., 9b bd Prince Henri, L-1724 Luxembourg, son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2017.

Pour extrait sincère et conforme

Fons MANGEN

Administrateur

Référence de publication: 2011132614/22.

(110153501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Dr. Ober - Dr. Scharrer Verwaltungs S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 155.247.

—
Lors du conseil d'administration tenu en date du 23 août 2011, les administrateurs ont décidé de transférer le siège social du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 7 A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet au 1^{er} août 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Référence de publication: 2011132623/12.

(110153493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Pronos SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 156.624.

—
L'an deux mil onze, le dix-neuvième jour d'octobre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de la société anonyme PRONOS SA, avec siège social au 26, boulevard Royal, L – 2449 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 156624, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 octobre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2732 du 13 décembre 2010 (la Société).

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice PFISTNER, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Elisiana PEDONE, employée privée, demeurant professionnellement au 11, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame María José TORRECILLA, employée privée, demeurant professionnellement au 11, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Conversion de la devise du capital de la Société de EURO en GBP aux taux de change en vigueur le 18 octobre 2011 et de la monnaie d'expression de tous les comptes de la société d'EURO en GBP et suppression de la mention de la valeur nominale des actions.

2. Augmentation du montant du capital autorisé à GBP 100.000.000 et autorisation au conseil d'administration à réaliser une telle augmentation de capital, en particulier à émettre de nouvelles actions en une ou plusieurs étapes, de déterminer les conditions de la souscription et du paiement des actions supplémentaires, à supprimer ou à limiter et à déterminer toute autre modalité qui semblerait nécessaire ou utile, même si elle n'est pas spécifiquement prévue dans la présente disposition.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter le changement de la devise du capital social, la suppression de la mention de la valeur nominale des actions et l'augmentation du montant du capital autorisé ainsi que l'adaptation de ses termes et conditions.

4. Nomination de 2 nouveaux administrateurs pour une période de 6 ans.

5. Modification du pouvoir de représentation de la Société vis-à-vis des tiers et en conséquence de l'article 10 des statuts qui aura désormais la teneur suivante: La Société sera engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou (ii) selon le cas, par la signature de l'administrateur unique, ou (iii) par la signature unique du délégué à la gestion journalière dans les limites de la gestion journalière et jusqu'au seuil de GBP 100.000 (cent mille livres sterling) par opération ou (iv) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon le cas, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

6. Modification de l'exercice social qui débutera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de la même année et clôture de l'exercice en cours au 31 décembre 2011; modification subséquente de l'article 12 des statuts de la Société.

7. Modification de la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle au 3^{ème} vendredi du mois de juin à 11 heures; modification subséquente de l'article 16 des statuts de la Société.

8. Adoption d'une version anglaise des statuts dont la version française fera foi.

9. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur“ par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée à savoir 310 actions, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de convertir la devise du capital social d'EURO en GBP au taux de change de EUR 1,- pour GBP 0,87242 en vigueur le 18 octobre 2011.

La preuve du cours existant entre la livre sterling et l'euro au 18 octobre 2011 a été rapportée au notaire instrumentant.

L'Assemblée décide de changer la monnaie d'expression de tous les comptes de la Société d'EURO en GBP.

L'Assemblée décide également de supprimer la mention de la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité d'augmenter le montant du capital autorisé pour le porter à GBP 100.000.000 (cent millions de livres sterling) et d'autoriser le conseil d'administration à réaliser une telle augmentation de capital, en particulier à émettre de nouvelles actions en une ou plusieurs étapes, de déterminer les conditions de la souscription et du paiement des actions supplémentaires, à supprimer ou à limiter et à déterminer toute autre modalité qui semblerait nécessaire ou utile, même si elle n'est pas spécifiquement prévue dans la présente disposition.

Troisième résolution

Afin de refléter les résolutions adoptées ci-dessus, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à VINGT-SEPT MILLE QUARANTE-CINQ LIVRES STERLING (GBP 27.045) représenté par 310 (TROIS CENT DIX) actions sans mention de valeur nominale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, est autorisé durant une période de cinq ans, à partir de la date de la publication de ces statuts, à augmenter le capital social existant, en une ou plusieurs fois, à hauteur d'un montant maximum de GBP 100.000.000 (cent millions de livres sterling) par l'émission de nouvelles actions ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Par conséquent, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, est autorisé à réaliser une telle augmentation de capital, en particulier à émettre de nouvelles actions en une ou plusieurs étapes, à déterminer les conditions de la souscription et du paiement des actions supplémentaires, à déterminer toute autre modalité qui semblerait nécessaire ou utile, même si elle n'est pas spécifiquement prévue dans la présente disposition, afin de voir les souscriptions des nouvelles actions, le paiement et l'augmentation du capital social subséquente vérifiés dans la forme requise, à faire constater chaque augmentation de capital social par acte notarié et modifier le registre des actions en conséquence en conformité avec la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée.

De plus, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas est autorisé d'émettre des obligations ordinaires ou convertibles, sous forme nominative ou au porteur, sous quelque dénomination et payables en toute devise. Toute émission d'obligations convertibles ne pourra être faite que dans les limites du capital autorisé.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions relatives à une telle émission d'obligations.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts sauf que le droit préférentiel de souscription des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles doit être respecté en toutes circonstances, même en cas d'apport en nature.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de nommer deux nouveaux administrateurs pour une période de six ans, leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017:

- Madame Jeanne-Hélène POURET, née le 9 avril 1957 à Angoulême (France), administrateur de sociétés, demeurant au 10, Avenue Brugmann, 1060 Bruxelles (Belgique);

- Madame Nadine VINCENT, née le 6 septembre 1962 à Toulon (France), employée privée, demeurant professionnellement au 11, Avenue Emile Reuter L-2420 Luxembourg.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le pouvoir de représentation de la Société vis-à-vis des tiers et d'adapter en conséquence l'article 10 de statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 10.** La Société est engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou (ii) selon le cas, par la signature de l'administrateur unique, ou (iii) par la signature unique du délégué à la gestion journalière dans les limites de la gestion journalière et jusqu'au seuil de GBP 100.000 (cent mille livres sterling) par opération ou (iv) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon le cas, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'exercice social qui débutera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de la même année et de modifier en conséquence l'article 12 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

« **Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.»

L'Assemblée décide de raccourcir l'exercice en cours qui se terminera le 31 décembre 2011.

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra dorénavant le 3^{ème} vendredi du mois de juin à 11 heures et d'adapter en conséquence l'article 16 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le 3^{ème} vendredi du mois de juin à 11 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Huitième résolution

L'Assemblée décide d'adopter une version anglaise des statuts dont le texte est repris dans la version anglaise du présent acte.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'Assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède

In the year two thousand and eleven, on the nineteenth day of October.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of PRONOS SA, a company limited by shares having its registered office at 26, boulevard Royal, L – 2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B and number 156624 incorporated by deed of the undersigned notary on 27 October 2010, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of 13 December 2010 number 2732 (the "Company").

The Meeting is presided by Mr Patrice PFISTNER, Companies' director, with professional address at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

who appointed as secretary Mrs Elisiana PEDONE, private employee, with professional address at 11 Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mrs María José TORRECILLA, private employee, with professional address at 11 Avenue Emile Reuter, L2420 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1. To convert the Company's share capital currency from Euro to GBP at the exchange rate prevailing on 18 October 2011 and all accounts in the books of the Company from Euro into GBP, and to cancel the mention of the nominal value of the shares.

2. To increase the amount of the authorised capital to GBP 100,000,000 and to authorise the board of directors to realise such capital increase, specifically to issue new shares in one or several steps and by portion, to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, to determine the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares and to determine any other execution modality which appears to be needed or useful, even if they are not specifically provided in the present resolution.

3. To modify article 5 of the Company's bylaws in order to reflect the change of the share capital currency, the cancellation of the mention of the nominal value of the shares and the increase of the amount of the authorised capital as well as the adaptation of its terms and conditions.

4. To appoint two new directors for a period of 6 years.

5. To amend the power of representation of the Company towards third parties and subsequently article 10 of the Company's by laws as follows:

The Company shall be bound towards third parties in all matters either by (i) the joint signatures of any two directors of the Company, or (ii) in the case of a Sole Director, by the sole signature of the Sole Director or (iii) by the sole signature of the delegate for the daily management within the limits of the daily management and for amounts not exceeding GBP 100,000 (one hundred thousand Pounds Sterling) per transaction or (iv) by the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board of Directors, but only within the limits of such power.

6. To modify the accounting year which shall begin on the 1st day of January and shall terminate on the 31st day of December of the same year and to shorten the current accounting year which shall end on 31st December 2011; to modify subsequently article 12 of the Company's bylaws.

7. To modify the date of the holding of the annual general meeting which shall be held on the third Friday of the month of June at 11:00 am; to modify subsequently article 16 of the Company's bylaws.

8. To add an English version of the Company's bylaws, the French version prevailing.

9. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III. That the entire share capital being represented at the present Extraordinary General Meeting (310 shares) and all the shareholders represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Extraordinary General Meeting, no convening notices were necessary.

IV. That Meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting decides to convert the subscribed share capital currency from EURO to GBP at the rate of exchange of EUR 1.-for GBP 0.87242 prevailing on 18 October 2011.

The proof of the rate of exchange existing between the Euro and the GBP on 18 October 2011 has been given to the undersigned notary.

The Meeting decides to convert all accounts in the books of the Company from EURO to GBP.

The Meeting decides also to cancel the mention of the nominal value of the shares.

Second resolution

The Meeting decides to increase the amount of the authorised capital up to GBP 100,000,000 (one hundred million Pounds Sterling) and to authorise the board of directors to realise such capital increase, specifically to issue new shares in one or several steps and by portion, to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, to determine the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares and to determine any other execution modality which appears to be needed or useful, even if they are not specifically provided in the present resolution.

Third resolution

As a consequence of the above-mentioned resolutions and the cancellation of the mention of the nominal value of the shares, the Meeting decides to amend article 5 of the Company's bylaws as mentioned hereunder:

" **Art. 5.** The subscribed capital is fixed at GBP 27,045 (TWENTY-SEVEN THOUSAND FORTY-FIVE POUNDS STERLING) divided into 310 (THREE HUNDRED AND TEN) shares without mention of the nominal value.

During the period of five years, from the date of publication of these articles of incorporation, the Board of Directors or the Sole Director, in the case of a Sole Director, is hereby authorised to issue further shares up to a maximum authorised share capital of GBP 100,000,000 (one hundred million Pounds Sterling).

Consequently, the Board of Directors or the Sole Director, in the case of a Sole Director is authorised to realise such capital increase, specifically to issue new shares in one or several steps and by portion, to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, to determine the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares, to determine any other execution modality which appears to be needed or useful, even if they are not specifically provided in the present resolution, to have in the required form the subscriptions of the new shares, the payment and the subsequent capital increase verified and lastly, to take steps to amend the articles of incorporation in order to record the increase of the issued capital done and established in accordance with the law of 10 August 1915, on commercial companies, as amended, especially with the condition that the authorisation above mentioned must be renewed every five (5) years.

Moreover, the Board of Directors or the Sole Director, in the case of a Sole Director, is authorised to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorised capital.

The Board of Directors or the Sole Director, in the case of a Sole Director shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions, which may be related to such bond issue.

The subscribed capital and the authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. When the shareholders resolve to increase the subscribed share capital by the issue of shares the pre-emptive right of the holders of shares may be exercised."

Fourth resolution

The Meeting decides to appoint two new directors for a period of 6 years ending at the annual general meeting to be held in 2017:

- Mrs Jeanne-Hélène POURET, born on 9 April 1957 in Angoulême (France), Companies' director, residing at 10, Avenue Brugmann, 1060 Brussels (Belgium); and
- Mrs Nadine VINCENT, born on 6 September 1962 in Toulon (France), private employee, residing at 11, Avenue Emile Reuter L-2420 Luxembourg.

Fifth resolution

The Meeting decides to amend the power of representation of the Company towards third parties and subsequently article 10 of the Company's bylaws as follows:

“ **Art. 10.** The Company is bound towards third parties in all matters either by (i) the joint signatures of any two directors of the Company, or (ii) in the case of a Sole Director, by the sole signature of the Sole Director or (iii) by the sole signature of the delegate for the daily management within the limits of the daily management and for amounts not exceeding GBP 100,000 (one hundred thousand Pounds Sterling) per transaction or (iv) by the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board of Directors, but only within the limits of such power.”

Sixth resolution

The Meeting decides to change the accounting year which shall begin on the 1st day of January and shall terminate on the 31st day of December of the same year and to shorten the current accounting year which shall end on 31st December 2011.

The general meeting decides to modify subsequently article 12 of the Company's bylaws as mentioned hereunder:

“ **Art. 12.** The accounting year of the Company begins on the 1st January and terminates on the 31st December of each year.”

Seventh resolution

The general meeting decides to modify the date of the holding of the annual general meeting which shall be held on the third Friday of the month of June at 11 am.

The general meeting decides to modify subsequently article 16 of the Company's bylaws as mentioned hereunder:

Art. 16. The annual General Meeting shall be held, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the third Friday of the month of June at 11:00 am. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

Eighth resolution

The general meeting decides to adopt an English version of the Company's bylaws as follows:

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. A société anonyme is hereby formed under the name "PRONOS SA" (the "Company").

The Company may have one shareholder or several shareholders. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company.

The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole shareholder will not cause the dissolution of the Company.

Art. 2. The Registered Office of the Company is in Luxembourg-city.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, the Registered Office of the Company may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand-Duchy of Luxembourg and even abroad, and until such time as the situation becomes normalised.

Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them, as well as any operation directly or not directly linked to its purpose; to borrow with or without guaranties and in any moneys, by way of bond issues convertible or not, and/or subordinated and of bonds, by granting loans or guaranties to companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

The Company may, for its own account, acquire, hold, lend and/or build any real estates properties in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Capital - Shares

Art. 5. The subscribed capital is fixed at GBP 27,045 (TWENTY-SEVEN THOUSAND FORTY-FIVE POUNDS STERLING) divided into 310 (THREE HUNDRED AND TEN) shares without mention of the nominal value.

During the period of five years, from the date of publication of these articles of incorporation, the Board of Directors or the Sole Director, in the case of a Sole Director is hereby authorised to issue further shares up to a maximum authorised share capital of GBP 100,000,000 (one hundred million Pounds Sterling).

Consequently, the Board of Directors or the Sole Director, in the case of a Sole Director is authorised to realise such capital increase, specifically to issue new shares in one or several steps and by portion, to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, to determine the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares, to determine any other execution modality which appears to be needed or useful, even if they are not specifically provided in the present resolution, to have in the required form the subscriptions of the new shares, the payment and the subsequent capital increase verified and lastly, to take steps to amend the articles of incorporation in order to record the increase of the issued capital done and established in accordance with the law of 10 August 1915, on commercial companies, as amended, especially with the condition that the authorisation above mentioned must be renewed every five (5) years.

Moreover, the Board of Directors or the Sole Director, in the case of a Sole Director is authorised to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorised capital.

The Board of Directors or the Sole Director, in the case of a Sole Director shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions, which may be related to such bond issue.

The subscribed capital and the authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. When the shareholders decide to increase the subscribed share capital by the issue of shares, the pre-emptive right of the holders of shares may be exercised.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Management supervision

Art. 6. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only.

If the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three (3) directors who do not need to be shareholders of the Company. In this case, the General Meeting must appoint at least two new directors in addition to the existing Sole Director.

The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the legal entity as Sole Director or as member of the Board of Directors in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 7. The Board of Directors or as the case may be the Sole Director is vested with the broadest powers to perform all acts of disposition and administration in the Company's interest.

All powers not expressly reserved by the Law of August 10, 1915 as amended or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board of Directors, or as the case may be, the Sole Director.

Art. 8. The Board of Directors shall appoint a chairman among its members; in his/her absence, the meeting will be presided by another member of the Board present at the meeting. Exceptionally, the first chairman shall be appointed by the constitutive general meeting.

Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, or telex, another director as his or her proxyholder. A director may represent one or several of his/her colleagues.

Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment, whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means, shall constitute presence in person at such meeting.

The Board of Directors can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Resolutions in writing, approved and signed by all directors, shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' Board meetings.

The resolutions passed by the Sole Director shall be vested with the same authority as the resolutions passed by the Board of Directors and are documented by written minutes signed by the Sole Director.

Art. 9. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 10. The Company is bound towards third parties in all matters either by (i) the joint signatures of any two directors of the Company, or (ii) in the case of a Sole Director, by the sole signature of the Sole Director or (iii) by the sole signature of the delegate for the daily management within the limits of the daily management and for amounts not exceeding GBP 100,000 (one hundred thousand Pounds Sterling) per transaction or (iv) by the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board of Directors, but only within the limits of such power.

Art. 11. The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the General Meeting of shareholders, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Accounting year – General meeting

Art. 12. The accounting year of the Company begins on the 1st January and terminates on the 31st December of each year.

Art. 13. In the case of a single shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting of the shareholders pursuant to the Law of August 10, 1915 as amended.

Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Each share is entitled to one vote.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means, shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 14. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent all the shareholders of the Company.

It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the General Meeting.

The Board of Directors, or as the case may be, the Sole Director, may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 16. The annual General Meeting shall be held, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the

third Friday of the month of June at 11:00 am. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

Art. 17. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 as amended.”

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The amount of the expenses, fees and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about one thousand two hundred Euro (EUR 1,200).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing parties, this deed is worded in English, followed by a French version and that in case of any divergences between the English and the French text, the French version shall be prevailing

Powers

The appearing parties, acting in the same interest, do hereby grant power to any clerk and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any deed of amendment (typing error(s)) to the present deed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Signé: Patrice Pfistner, Eilisia Pedone, Maria Torrecilla, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 21 octobre 2011. LAC / 2011 / 46619. Reçu 75.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 novembre 2011.

Référence de publication: 2011150776/423.

(110175053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

DS Luxembourg One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.409.998,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 142.136.

Lors du conseil de gérance tenu en date du 23 août 2011, les gérants ont décidé de transférer le siège social du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 7 A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet au 1^{er} août 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Référence de publication: 2011132630/12.

(110153497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

DS Luxembourg Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.375.004,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 142.135.

Lors du conseil de gérance tenu en date du 23 août 2011, les gérants ont décidé de transférer le siège social du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 7 A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet au 1^{er} août 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Référence de publication: 2011132631/12.

(110153494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

European Healthcare Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.744.700,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 159.484.

—
Lors du conseil de gérance tenu en date du 23 août 2011, les gérants ont décidé de transférer le siège social du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 7 A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet au 1^{er} août 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Référence de publication: 2011132638/12.

(110153495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

INEOS Holdings Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 157.805.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62634 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011132736/10.

(110153510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Plastique 99 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 69.204.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 26 septembre 2011

L'assemblée décide de nommer le conseil d'administration suivant, pour la période expirant à la date du 31 décembre 2011:

- Monsieur Marco LAGONA, né le 18 avril 1972 à Milan (Italie), domicilié professionnellement 37/A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, administrateur et Président;

- Monsieur Carlo SANTOIEMMA, né le 25 mars 1967 à Matera (Italie), domicilié professionnellement 37/A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, administrateur;

- Madame Laurence BARDELLI, née le 8 décembre 1962 à Villerupt (France), domiciliée professionnellement 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, administrateur.

PLASTIQUE 99 S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011132858/18.

(110153633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Reality S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 101.756.

—
Extrait du Procès-Verbal de la Réunion du Conseil d'Administration tenue le 08 juillet 2011

Troisième résolution:

Le Conseil d'Administration a décidé, à compter de ce jour, de nommer Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg, le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, en qualité de Président du Conseil d'Administration. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statutaire annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REALITY S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011132878/16.

(110153505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Projectjune Luxco II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 162.922.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Référence de publication: 2011132976/11.

(110153509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Windrise Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 138.389.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises le 16 septembre 2011

Le 16 septembre 2011, l'Associée unique de la Société a pris la résolution suivante:

- De révoquer M. Franz Heldwein de sa fonction de Gérant avec effet immédiat

Luxembourg, le 16 Septembre 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011132977/14.

(110153541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Windrise Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 138.389.

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2008 ont été déposés registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et remplacent les comptes annuels au 31 décembre 2008 précédemment déposés au Registre de Commerce et des Sociétés en date du 31 Janvier 2011 sous la référence L110018930.04.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2011132978/13.

(110153542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Tanis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 92.370.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 19 août 2011

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Madame Annette SCHROEDER, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg en remplacement de Monsieur René SCHLIM, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2011132946/14.

(110153527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

PBC Preco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 163.158.

Extrait des résolutions prises par les associés lors de l'assemblée générale extraordinaire du 26 août 2011

1. L'assemblée a nommé avec effet du 26 août 2011, et pour une durée indéterminée M. Jochen Bovenkamp, employé privé, né le 13 février 1953 à Wuppertal, Allemagne, résidant professionnellement au 115 Hatzfelder Strasse, D-42103 Wuppertal, Allemagne, gérant de la société.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit: Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l., PBC Holding S.à r.l., Jochen Bovenkamp.

2. L'assemblée a approuvé la cession de 3.000 parts B de ses parts sociales détenues par PBC Holding S.à r.l. à BBC Verwaltungs und Beteiligungs GmbH avec siège social à 131 Hauptstrasse, D-51465 Bergisch Gladbach, Allemagne, numéro de registre HRB 67072. L'assemblée a approuvé le nouveau associé selon l'article 189 de la loi du 10 août 1915.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011133110/20.

(110153628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Adler Toy Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 115.826.

Adler Toy Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 192.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 115.738.

PROPOSAL OF MERGER

In the year two thousand and eleven on the nineteenth of October.

Before Maître Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) ADLER TOY HOLDING, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, Rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 50,000.-, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 115.826, here represented by Janine LABUSCH, Rechtsanwältin, residing professionally in Luxembourg, by virtue of the resolutions of the board of managers dated October 17, 2011, hereto attached, (the "Absorbing Company"); and

2) ADLER TOY INVESTMENT, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, Rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 192,000.-, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 115.738, here represented by Marcus PETER, Rechtsanwalt, residing professionally in Luxembourg, by virtue of the resolutions of the board of managers dated October 17, 2011, hereto attached, (the "Absorbed Company" and together with the Absorbing Company, the "Merging Companies").

The appearing persons have requested the undersigned notary to state that

(A) ADLER TOY HOLDING, S.à r.l. is the sole shareholder of ADLER TOY INVESTMENT, S.à r.l.;

(B) it has been decided that ADLER TOY INVESTMENT, S.à r.l. shall merge into ADLER TOY HOLDING, S.à r.l. by way of absorption by ADLER TOY HOLDING, S.à r.l. of ADLER TOY INVESTMENT, S.à r.l. and without liquidation of ADLER TOY INVESTMENT, S.à r.l., pursuant to (i) the provisions of Sub-Section III of Section XIV of the Luxembourg law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended from time to time (the "Luxembourg Company Law") and (ii) the terms and conditions of this joint merger proposal (the "Merger Proposal") subject to Luxembourg law ((i) and (ii) collectively the "Merger Terms and Conditions").

NOW, THEREFORE, the Merging Companies, as represented, have requested the undersigned notary to record this Merger Proposal prepared by the board of managers of the Absorbing Company and board of managers of the Absorbed Company, as follows:

1. MERGING COMPANIES

1.1. The Absorbing Company

ADLER TOY HOLDING, S.à r.l. is a Luxembourg private limited liability company incorporated by a notarial deed drawn up by Maître Jean-Joseph Wagner, notary, then residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on April 5, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on June 29, 2006, number 1257 on page 60301. The articles of incorporation have been amended pursuant to a deed by the above-mentioned notary, then residing in Sanem, Luxembourg, on May 19, 2006, published in the Mémorial on September 15, 2006, number 1726 on page 82835.

Its registered office is located at 6, Rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The company is registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 115.826.

Its issued share capital, as of the date hereof, amounts to fifty thousand euro (EUR 50,000.-) represented by two thousand (2000) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each (the "Adler Toy Holding Shares").

All of the Adler Toy Holding Shares are fully paid-up.

The company's sole shareholder is Kingsbridge Capital Management GP 2 Limited, a limited liability company incorporated under the laws of Jersey with its registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 98355, acting in its capacity as the general partner of Hardt Group Opportunities Fund, a limited partnership established under English law with registered office at 42 Berkeley Square, London W1J 5AW, United Kingdom, registered with the Companies House under number LP12416 ("Kingsbridge Capital").

1.2. The Absorbed Company

ADLER TOY INVESTMENT, S.à r.l. is a Luxembourg private limited liability company, incorporated by a notarial deed drawn up by Maître Jean-Joseph Wagner, notary, then residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on April 5, 2006, published in the Mémorial on June 22, 2006, number 1216, page 58343. The articles of incorporation have been amended several times and for the last time pursuant to a deed by the above-mentioned notary, then residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on April 2, 2008, published in the Mémorial on May 22, 2008, number 1239 on page 59443.

Its registered office is located at 6, Rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The company is registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 115.738.

Its issued share capital, as of the date hereof, amounts to one hundred ninety-two thousand euro (EUR 192,000.-) represented by seven thousand six hundred and eighty (7680) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each (the "Adler Toy Investment Shares").

All of the Adler Toy Investment Shares are fully paid-up.

The company's sole shareholder is ADLER TOY HOLDING, S.a r.l. with the corporate information as set out under item 1.1. here above.

2. TYPE OF MERGER

ADLER TOY INVESTMENT, S.à r.l. shall be merged into ADLER TOY HOLDING, S.à r.l. by way of a simplified merger by absorption by ADLER TOY HOLDING, S.à r.l. of ADLER TOY INVESTMENT, S.à r.l. and without liquidation of ADLER TOY INVESTMENT, S.à r.l. (the "Merger") pursuant to the Merger Terms and Conditions.

Since the Absorbing Company is the sole owner of the totality of the shares of the Absorbed Company, the simplified merger by absorption process of the Absorbed Company by the Absorbing Company, as described in Sub-Section III of Section XIV of the Luxembourg Company Law, may and shall be applied.

3. EFFECTIVE DATE

The Merger shall become effective (i) between the Merging Companies on the date of the extraordinary general meetings of the sole shareholders of the Merging Companies resolving on the Merger before a Luxembourg notary by means of a notarial deed and (ii) vis-à-vis third parties on the date of the publication of the aforementioned notarial deeds approving the decision to merge in accordance with article 9 of the Luxembourg Company Law (the "Effective Date").

4. DATE OF EFFECT OF THE MERGER FROM AN ACCOUNTING POINT OF VIEW

From an accounting purposes, the operations of the Absorbed Company shall be considered as accomplished for the account of the Absorbing Company as from August 31, 2011. The Absorbing Company shall thus take up in its accounting books all assets and liabilities of the Absorbed Company for their value as it stood in the Absorbed Company's books as from August 31, 2011, and all profits and losses of the Absorbed Company until the Effective Date shall be accounted as profits and losses of the Absorbing Company as from August 31, 2011.

5. IMPACT OF THE MERGER ON EMPLOYMENT

As the Merging Companies have no employees, the Merger shall have no impact on the employment of the Absorbing Company and Absorbed Company.

6. RIGHTS CONFERRED BY THE ABSORBING COMPANY TO SHAREHOLDERS OF THE ABSORBED COMPANY HAVING SPECIAL RIGHTS AND TO THE HOLDERS OF SECURITIES OTHER THAN SHARES

The Absorbed Company has issued convertible preferred equity certificates ("CPECs ATI") and preferred equity certificates ("PECs ATI") all of which are subscribed by its sole shareholder ADLER TOY HOLDING, S.à r.l. No issues with view to the rights attached to the CPECs ATI and PECs ATI arise since by means of the Merger the CPECs ATI and PECs ATI will cease to exist in the hands of the Absorbing Company.

The Absorbing Company has issued exchangeable preferred equity certificates ("EPECs") to its sole shareholder Kingsbridge Capital acting on behalf of Hardt Group Opportunities Fund L.P. and to Goldman Sachs Credit Partners L.P.

All and any rights conferred to the holders of the EPECs issued by the Absorbing Company will not be altered or impaired in any way due to the Merger, except that following the Merger EPECs cannot be exchanged anymore against shares of ADLER TOY INVESTMENT, S.à r.l., PECs ATI and/or CPECs ATI. As equivalent right ADLER TOY HOLDING, S.à r.l. offers that the EPECs may be exchanged into shares, preferred equity certificates (PECs) and/or convertible preferred equity certificates (CPECs) issued or to be issued, as applicable, by ADLER TOY HOLDING, S.à r.l.

7. SPECIAL ADVANTAGES

No special advantages have been or shall be granted in connection with the Merger to the Merging Companies' members of the boards of managers, the auditors, other experts or advisors, or any other person.

8. EXPLANATORY MEMORANDUM AND WRITTEN REPORT

8.1 Economic Report of Board of Managers

In accordance with articles 278 and 265 of the Luxembourg Company Law, as the Absorbing Company is the sole shareholder of the Absorbed Company, the Merger does not require the preparation of an economic report to the Merger Proposal to be drawn up by the board of managers of the Merging Companies.

8.2 Report by independent Auditor

In accordance with articles 278 and 266 of the Luxembourg Company Law, as the Absorbing Company is the sole shareholder of the Absorbed Company, the Merger does not require the preparation of a report by an independent auditor.

9. EFFECTS OF THE MERGER

Upon the effectiveness of the Merger, all assets and liabilities of the Absorbed Company (as such assets and liabilities shall exist on the Effective Date, as defined here above) shall be transferred to the Absorbing Company by operation of law and the Absorbed Company shall cease to exist.

The creditors of the Absorbed Company shall become creditors of the Absorbing Company as further set out below under item 11.

All the shares in the Absorbed Company shall be cancelled.

The Absorbing Company shall, as from the Effective Date, pay all taxes, contributions, duties, levies, insurance and other premiums, annuities and royalties, whether ordinary or extraordinary, which are due or may become due with respect to the property of the assets contributed by the Absorbed Company.

The Absorbing Company shall carry out all the agreements and obligations of any kind of the Absorbed Company such as these agreements and obligations exist on the Effective Date.

The Absorbing Company shall, in particular, carry out all agreements existing with the suppliers and creditors of the Absorbed Company and it shall be subrogated to all rights and duties resulting therefrom, at its own risk.

In so far as required by law or deemed necessary or useful, the appropriate transfer instruments shall be executed by the Merging Companies to effect the transfer of the assets and liabilities transferred to the Absorbing Company.

All corporate documents, files and records of the Absorbed Company shall be kept at the registered office of the Absorbing Company for the duration prescribed by Luxembourg law.

10. REFERENCE ACCOUNTS - VALUATION

The Merger Terms and Conditions have been determined by reference to the interim balance sheet of ADLER TOY INVESTMENT, S.à r.l. for the accounting year 2011 up to August 31, 2011 and the interim balance sheet (including the profit and loss statements and the notes thereto) of ADLER TOY HOLDING, S.à r.l. for the accounting year 2011 up to August 31, 2011 provided, however, that the assets and liabilities of ADLER TOY INVESTMENT, S.à r.l. shall be transferred to ADLER TOY HOLDING, S.à r.l. in their condition existing on the Effective Date.

The transferred assets and the assumed liabilities of ADLER TOY INVESTMENT, S.à r.l. shall be assessed at their historical book values.

11. IMPACT OF THE MERGER ON CREDITORS' RIGHTS

As a result of the merger, all assets and liabilities of ADLER TOY INVESTMENT, S.à r.l. shall be transferred to ADLER TOY HOLDING, S.à r.l. The creditors of ADLER TOY INVESTMENT, S.à r.l. shall therefore become creditors of ADLER TOY HOLDING, S.à r.l.

In accordance with Article 268 of the Luxembourg Company Law, the creditors of the Merging Companies, whose claims predate the date of the publication of the notarial deed recording the resolutions of the general meeting of sha-

reholders of the Absorbing Company approving the decision to merge in the Mémorial may, notwithstanding any agreement to the contrary, apply within two (2) months of that publication to the judge presiding the Chamber of the Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg dealing with commercial matters and sitting as in urgency matters, to obtain adequate safeguards of collateral for any matured or unmatured debts, where they can credibly demonstrate that due to the Merger the satisfaction of their claims is at stake and that no adequate safeguards have been obtained as provided by the Luxembourg Company Law.

12. SOLE SHAREHOLDER APPROVAL

The Merger is subject to the adoption by the sole shareholder of both ADLER TOY INVESTMENT, S.à r.l. and ADLER TOY HOLDING, S.à r.l. of the proposal to merge as contemplated by this Merger Proposal before a Luxembourg notary.

13. BOARD OF MANAGERS APPROVAL

The board of managers of the Absorbing Company approved the Merger Proposal on October 17, 2011.

The board of managers of the Absorbed Company approved the Merger Proposal on October 17, 2011.

14. DOCUMENTS AVAILABLE AT THE REGISTERED OFFICES OF THE MERGING COMPANIES

The following documents will be made available to the shareholders at the registered offices of the Merging Companies at least one (1) month before the Merger takes effect between the Merging Companies:

- a) the Merger Proposal;
- b) the annual accounts of the Absorbing Company for 2008, 2009 and 2010 as approved by the sole shareholder of the Absorbing Company;
- c) the annual accounts of the Absorbed Company for 2008, 2009 and 2010 as approved by the sole shareholder of the Absorbed Company;
- d) the interim balance sheet of the Absorbing Company as of 31 August 2011;
- e) the interim balance sheet of the Absorbed Company as of 31 August 2011.

Statement

In accordance with article 271 of the law of 10 August 1915 on companies, the undersigned notary certifies the legality of the present merger project.

Expenses

The expenses, costs, remunerations in any form whatsoever, which shall be borne by the Absorbing Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 6,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. In case of divergences between the English and French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the appearing persons, known to the undersigned notary by name, surname, civil status and residence, the said appearing persons signed together with the undersigned notary the present deed.

Follows the French translation of above Text:

L'an deux mille onze, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) ADLER TOY HOLDING, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, Rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 50.000,- EUR immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.826, représentée par Janine LABUSCH, Rechtsanwältin, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu des résolutions du conseil de gérance du 17 octobre 2011 ci-annexées (la "Société Absorbante"); et

2) ADLER TOY INVESTMENT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, Rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 192.000,- EUR immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.738 représentée par Marcus PETER, Rechtsanwalt, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu des résolutions du conseil de gérance du 17 octobre 2011 ci-annexées (la "Société Absorbée" et collectivement avec la Société Absorbante, les "Sociétés Fusionnantes");

Les comparants ont requis le notaire d'acter que:

(A) ADLER TOY HOLDING, S.à r.l. est la seule actionnaire d'ADLER TOY INVESTMENT, S.à r.l.;

(B) Il a été décidé qu'ADLER TOY INVESTMENT, S.à r.l. fusionnera avec ADLER TOY HOLDING, S.à r.l. par voie d'absorption d'ADLER TOY INVESTMENT, S.à r.l. par ADLER TOY HOLDING, S.à r.l. sans liquidation d'ADLER TOY INVESTMENT, S.à r.l., conformément aux (i) dispositions de la Sous-Section III de la Section XIV de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps en temps (la "Loi sur les Sociétés Commerciales") et (ii)

les termes et conditions de ce projet de fusion (le "Projet de Fusion") soumis au droit luxembourgeois ((i) et (ii) étant collectivement les "Termes et Conditions de la Fusion");

EN CONSEQUENCE, les Sociétés Fusionnantes, telles que représentées, ont requis le notaire soussigné d'acter ce Projet de Fusion préparé par le conseil de gérance de la Société Absorbante et par le conseil de gérance de la Société Absorbée, comme suit:

1. LES SOCIÉTÉS FUSIONNANTES

1.1. La Société Absorbante

ADLER TOY HOLDING, S.à r.l. est une société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, alors de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 5 avril 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1257 du 29 juin 2006, page 60301. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire mentionné ci-dessus, alors de résidence à Sanem, en date du 19 mai 2006, publié au Mémorial numéro 1726 du 15 septembre 2006, page 82835.

Son siège social est situé au 6, Rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

La société est immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.826.

Son capital social émis, en date des présentes, s'élève à cinquante mille euros (50.000,- EUR) et est représenté par deux mille (2.000) parts sociales nominatives d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune (les "Parts Sociales d'Adler Toy Holding").

Toutes les Parts Sociales d'Adler Toy Holding ont été entièrement libérées.

L'associé unique de la société est Kingsbridge Capital Management GP 2 Limited, une société à responsabilité limitée (limited liability company) constituée sous les lois de Jersey, avec son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8XP, immatriculée auprès de la Commission des Services Financiers de Jersey (Jersey Financial Services Commission) sous le numéro 98355, agissant en sa capacité d'associé gérant (general partner) de Hardt Group Opportunities Fund, un limited partnership de droit anglais avec siège social au 42, Berkeley Square, Londres, W1J 5AW, Royaume-Uni, immatriculé auprès de la Companies House sous le numéro LP12416 ("Kingsbridge Capital").

1.2. La Société Absorbée

ADLER TOY INVESTMENT, S.à r.l., est société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, alors de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 5 avril 2006, publié au Mémorial numéro 1216 du 22 juin 2006, numéro 58343. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire susmentionné, alors de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 2 avril 2008, publié au Mémorial numéro 1239 du 22 mai 2008, page 59443.

Son siège social est situé au 6, Rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

La société est immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.738.

Son capital social émis, en date des présentes, s'élève à cent quatre-vingt-douze euros (192.000,- EUR), représenté par sept mille six cent quatre-vingts (7680) parts sociales nominatives d'une valeur nominale vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune (les "Parts Sociales d'Adler Toy Investment").

Toutes les Parts Sociales d'Adler Toy Investment ont été entièrement libérées.

L'associé unique de la société est ADLER TOY HOLDING, S.à r.l. dont les informations sociétaires sont indiquées sous le point 1.1 ci-dessus.

2. TYPE DE FUSION

ADLER TOY INVESTMENT, S.à r.l. sera fusionnée avec ADLER TOY HOLDING, S.à r.l. par voie d'une fusion simplifiée par l'absorption sans liquidation d'ADLER TOY INVESTMENT, S.à r.l. par ADLER TOY HOLDING, S.à r.l. (la "Fusion"), conformément aux Termes et Conditions de la Fusion.

Etant donné que la Société Absorbante est la seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société Absorbée, le processus d'une fusion simplifiée par l'absorption sans liquidation de la Société Absorbée par la Société Absorbante, comme décrit à la sous-section III de la section XIV de la Loi sur les Sociétés Commerciales, est applicable.

3. DATE D'EFFET

La Fusion prendra effet (i) entre les Sociétés Fusionnantes, à la date des assemblées générales extraordinaires de l'associé unique des Sociétés Fusionnantes décidant de la Fusion par devant un notaire luxembourgeois par voie d'un acte notarié et (ii) et à l'égard des tiers, à la date de la publication des actes notariés susmentionnés approuvant la décision de fusionner conformément aux dispositions de l'article 9 du Loi sur les Sociétés Commerciales (la "Date d'Effet").

4. DATE D'EFFET DE LA FUSION D'UN POINT DE VUE COMPTABLE

Les opérations de la Société Absorbée seront considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante au 31 décembre 2011. La Société Absorbante doit donc relever dans ses livres comptables tous les actifs et passifs de la Société Absorbée à leur valeur telle qu'elle existait dans les livres de la Société Absorbée au 31 décembre 2011, et toutes les pertes et profits de la Société Absorbée jusqu'à la Date d'Effet doivent être comptabilisées comme des pertes et profits de la Société Absorbante au 31 décembre 2011.

5. IMPACT DE LA FUSION SUR L'EMPLOI

Comme les Société Fusionnantes n'ont pas d'employés, la Fusion n'aura pas d'impact sur l'emploi dans la Société Absorbante et la Société Absorbée.

6. DROITS CONFERES PAR LA SOCIETE ABSORBANTE AUX ASSOCIES DE LA SOCIETE ABSORBEE QUI ONT DES DROITS SPECIAUX ET AUX DETENTEURS DE VALEURS MOBILIERES AUTRES QUE DES PARTS SOCIALES

La Société Absorbée a émis des certificats de titres participatifs privilégiés convertibles ("CPECs ATI") et certificats de parts sociales privilégiées ("PECs ATI"), tous souscrits par son associé unique ADLER TOY HOLDING, S.à r.l. Aucune difficulté ne naîtra relativement aux droits attachés aux CPECs ATI et PECs ATI étant donné que du fait de la Fusion, les CPECs ATI et PECs ATI cesseront d'exister entre les mains de la société Absorbante.

La Société Absorbante a émis des certificats de titres participatifs privilégiés échangeables ("EPECs") à son associé unique Kingsbridge Capital agissant pour le compte de Hardt Group Opportunities Fund L.P. et de Goldman Sachs Credit Partners L.P.

Aucun des droits conférés aux porteurs d'EPECs émis par la Société Absorbante ne sera altéré ou diminué quelque manière que ce soit du fait de la Fusion, mis à part le fait qu'à la suite de la Fusion, les EPECs ne pourront plus être échangés contre des parts sociales d'ADLER TOY INVESTMENT, S.à r.l., des PECs ATI et/ou des CPECs ATI. A titre de droits équivalents, ADLER TOY HOLDING, S.à r.l. propose que les EPECs puissent être échangés en parts sociales, certificats de parts sociales privilégiées (PECs) et/ou certificats de titres participatifs privilégiés convertibles (CPECs) émis ou à émettre, le cas échéant, par ADLER TOY HOLDING, S.à r.l.

7. AVANTAGES PARTICULIERS

Aucun avantage particulier n'est accordé relativement à la Fusion aux membres du conseil de gérance, aux réviseurs ou aux autres experts ou conseillers des Sociétés Fusionnantes, ou à toute autre personne.

8. RAPPORT ECRIT DETAILLE ET RAPPORT ECRIT

8.1. Rapport économique détaillé du Conseil de Gérance

Conformément aux dispositions des articles 278 et 265 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, puisque la Société Absorbante est l'associée unique de la Société Absorbée, la Fusion ne requiert pas la préparation d'un rapport économique détaillé sur le Projet de Fusion par les conseils de gérance des Sociétés Fusionnantes.

8.2. Rapport par le Réviseur d'Entreprises

Conformément aux dispositions des articles 278 et 266 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, puisque la Société Absorbante est l'associée unique de la Société Absorbée, la Fusion ne requiert pas la préparation d'un rapport par un réviseur d'entreprises.

9. EFFETS DE LA FUSION

Lors de la prise d'effet de la Fusion, tous les actifs et les passifs de la Société Absorbée (tels qu'ils existeront à la Date d'Effet, telle que définie ci-dessous) seront transférés de plein droit à la Société Absorbante et la Société Absorbée cessera d'exister.

Les créanciers de la Société Absorbée deviendront les créanciers de la Société Absorbante, tel que plus amplement indiqué ci-dessous sous le point 11.

Toutes les parts sociales de la Société Absorbée seront annulées.

La Société Absorbante supportera à partir de la Date d'Effet tous les impôts, cotisations, droits, prélèvements, assurances et autres primes, rentes et redevances ordinaires ou extraordinaires, qui sont dus ou pourraient devenir exigibles en vertu de la propriété des actifs contribués par la Société Absorbée.

La Société Absorbante exécutera toutes les conventions et engagements de quelque nature que ce soit de la Société Absorbée, tel que ces conventions et engagements existent à la Date d'Effet.

La Société Absorbante respectera, plus particulièrement, toutes les conventions conclues avec les fournisseurs et les créanciers de la Société Absorbée et sera subrogée dans tous les droits et obligations y afférents, à ses propres risques.

Pour autant que la loi l'exige ou que cela soit considéré comme nécessaire ou utile, des instruments de transfert adéquats seront signés par les Sociétés Fusionnantes pour réaliser le transfert et l'attribution de l'actif et du passif à la Société Absorbante.

Tous les livres et documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés au siège social de la Société Absorbante pendant la durée prescrite par la loi luxembourgeoise.

10. COMPTES DE REFERENCE - EVALUATION

Les Termes et Conditions de la Fusion ont été déterminés par référence au bilan intérimaire d'ADLER TOY INVESTMENT, S.à r.l. pour l'exercice social 2011 jusqu'au 31 août 2011, et le bilan intérimaire d'ADLER TOY HOLDING, S.à r.l. pour l'exercice social 2011 jusqu'au 31 août 2011, à condition, cependant, que les actifs et passifs d'ADLER TOY INVESTMENT, S.à r.l. soient transférés à ADLER TOY HOLDING, S.à r.l. dans leur état existant à la Date d'Effet.

Les actifs transférés et les passifs supportés d'ADLER TOY INVESTMENT, S.à r.l. sont évalués à leur valeur historique.

11. IMPACT DE LA FUSION SUR LES DROITS DES CREANCIERS

En conséquence de la Fusion, tous les actifs et passifs d'ADLER TOY INVESTMENT, S.à r.l. seront transférés à ADLER TOY HOLDING, S.à r.l. Les créanciers d'ADLER TOY INVESTMENT, S.à r.l. deviendront en conséquence créanciers d'ADLER TOY HOLDING, S.à r.l.

Conformément aux dispositions de l'article 268 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, les créanciers des Sociétés Fusionnantes, dont les créances sont antérieures à la date de publication au Mémorial de l'acte notarié relatant les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société Absorbante approuvant la décision de fusionner, peuvent, nonobstant toute convention contraire, s'adresser, dans les deux (2) mois de cette publication, au juge président la Chambre du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale et statuant comme en référé, afin d'obtenir les garanties adéquates pour les sûretés concernant des dettes échues ou non échues, lorsqu'ils démontrent valablement que du fait de la Fusion, le désintéressement de leurs créances est en jeu et qu'aucune garantie nécessaire n'a été obtenue comme prévu par la Loi sur les Sociétés Commerciales.

12. APPROBATION DE L'ASSOCIE

La Fusion est soumise à l'approbation devant notaire du projet de fusionner tel qu'envisagé dans le Projet de Fusion, par l'associé unique d'ADLER TOY INVESTMENT, S.à r.l. et d'ADLER TOY HOLDING, S.à r.l.

13. APPROBATION PAR LES CONSEILS DE GERANCE

Le conseil de gérance de la Société Absorbante a approuvé ce Projet de Fusion le 17 octobre 2011.

Le conseil de gérance de la Société Absorbée a approuvé ce Projet de Fusion le 17 octobre 2011.

14. DOCUMENTS DISPONIBLES AU SIEGE SOCIAL DES SOCIETES FUSIONNANTES

Les documents suivants seront mis à la disposition des actionnaires aux sièges sociaux des Sociétés Fusionnantes un (1) mois au moins avant que la Fusion prenne effet entre les Sociétés Fusionnantes:

- a) le Projet de Fusion;
- b) les comptes annuels de la Société Absorbante pour les années 2008, 2009 et 2010 tels qu'approuvés par l'associé unique de la Société Absorbante;
- c) les comptes annuels de la Société Absorbée pour les années 2008, 2009 et 2010 tels qu'approuvés par l'associé unique de Société Absorbée;
- d) le bilan intérimaire de la Société Absorbante au 31 août 2011;
- e) le bilan intermédiaire de la Société Absorbée au 31 août 2011.

Déclaration

Conformément à l'article 271 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le notaire soussigné certifie la légalité du présent projet de fusion.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société Absorbante pour le présent acte, sont évalués à approximativement EUR 6.000,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J. LABUSCH, M. PETER et H. HELLINCKX.

Enregistré à à Luxembourg A.C., le 20 octobre 2011, Relation: LAC/2011/46042. - Reçu douze euros (12,- EUR) euros.

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour EXPEDITION CONFORME - délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2011150889/364.

Syncreon Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 59.601.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Référence de publication: 2011133598/11.

(110153720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Alter Domus Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 36.600.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 160.555.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Référence de publication: 2011133185/11.

(110153668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Alter Domus International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 149.668.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Référence de publication: 2011133186/11.

(110153660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Salon Contour S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6461 Echternach, 4, Devant le Marché.

R.C.S. Luxembourg B 107.745.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 26 septembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011133600/10.

(110153781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Salon Jessica s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4531 Differdange, 162, avenue Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.058.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 26 septembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011133601/10.

(110153780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Sanderlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1730 Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome.

R.C.S. Luxembourg B 61.718.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 9 septembre 2011

Monsieur DE BERNARDI Angelo, 10 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est nommé Président du Conseil d'administration. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme
SANDERLUX S.A.
Jean-Marc HEITZ
Administrateur

Référence de publication: 2011133602/15.

(110154331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

SB-Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 104.575.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 30 juin 2011

L'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

1. Les mandats des administrateurs Bernard Ricco, François Ricco, Monique Dagonnier et Sylvie Ricco étant arrivés à terme, ils sont renouvelés pour une durée de six ans.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 30 juin 2011

Le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

1. Monsieur Bernard Ricco est nommé au poste de Président du Conseil d'Administration, pour une durée de six ans.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011133603/15.

(110154378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Ciras C.V., Luxembourg branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 149.010.

—
Extrait des résolutions écrites prises par les actionnaires en date du 19 septembre 2011

Les actionnaires ont décidé:

- D'accepter la démission de Mlle Helena Allis à la fonction de représentant permanent avec effet au 14 aout 2011
- De nommer Mlle Angela Poszmet né le 26 avril 1984 à Kiskunfelegyhaza Hongrie, ayant son siège sociale au 16 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg à la fonction de représentant permanent avec une durée indéterminée avec effet au 16 aout 2011

Luxembourg, le 26.09.2011.

Référence de publication: 2011133604/14.

(110153745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Second German Property Portfolio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.375.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 113.706.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 23 septembre 2011

Sont nommés gérants de catégorie B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, en remplacement de Messieurs Martin HEFFERNAN et Afshin TARAZ, gérants de catégorie B, démissionnaires:

- Madame Victoria FERRIS, demeurant professionnellement au 65 Grosvenor Street, W1K 3JH Londres, Royaume-Uni;

- Monsieur Jonathan SHORT, demeurant au 18 Highbury Terrace, N5 1UP London, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Référence de publication: 2011133605/16.

(110154147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Security Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 114.392.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 8 septembre 2011

Monsieur ROSSI Jacopo, administrateur de la société, 10 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est nommé Président du Conseil d'administration. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme
SECURITY INVESTMENT S.A.
Jacopo ROSSI
Administrateur

Référence de publication: 2011133606/15.

(110153679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Sernami Invest S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 145.907.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011133607/9.

(110154388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Bully 2 (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 163.492.

—
STATUTES

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND ELEVEN,
ON THE SEVENTH OF SEPTEMBER,

Before Us, Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

BULLY 2, LTD., a limited liability company organized and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered address at Maples & Calder, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, and registered with the company register of the Cayman Islands under the number ROC#201309.

here represented by Robert W. Adriaansen, avocat à la Cour, residing professionally at L-2449, 25C boulevard Royal, Luxembourg, by virtue of a power of attorney granted on September 6, 2011.

Said power of attorney after signature ne varietur by the attorney and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party intends to form a single-member limited liability company, the Articles of Association of which it has adopted as follows:

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée» (limited liability company), governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is BULLY 2 (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is the acquisition and operation of offshore drilling rigs and all kind of financial operations.

The Company is empowered to open and maintain domestic and foreign branch offices, to participate in other domestic or foreign enterprises, to represent third parties, to engage in business and to enter into agreements which are suited to promote the purpose of the Company or which are directly or indirectly within the scope of its activities. It may also undertake financing for itself or on behalf of other parties, as well as enter into promissory agreements and provide guarantees in favor of associated companies and third parties.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, under any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at USD 18,000.- (eighteen thousand United States Dollar) represented by 180 (one hundred eighty) shares with a par value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of voting.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three-quarters of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the coordinated law on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company shall be managed by a board of directors, composed of at least four members, who shall be individuals and do not need to be shareholders of the Company,

- One half of the members of the board of directors shall be designated as «Class N Members» and

- One half of the members of the board of directors shall be designated as «Class S Members».

The members of the board of directors are appointed for an unlimited duration.

The members of the board of directors are appointed by the general meeting of the shareholders, or as the case may be, by the sole shareholder, which shall determine their remuneration and term of office. The member of the board of directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any member of the board of directors may be removed by the general meeting of the shareholders, or as the case may be, by the sole shareholder.

The board of directors may delegate part of its powers to committees consisting of such members of the board of management as it sees fit and may define the powers of such committees.

The board of directors may delegate part of its powers to a chief executive officer and managers, either shareholders or not, who shall handle the day-to-day operations of the company, have the powers as the board of directors sees fit and operate under the direct supervision of the board of directors.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not.

Art. 12. The board of directors may choose from among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a member of the board of directors, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or any Member of the board of directors, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of directors, but in his absence, the board of directors may appoint another member of the board of directors as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to the members of the board of directors five (5) days at least in advance of the date scheduled for such meeting. This notice may be omitted in case of assent of each member of the board of directors in writing, by cable, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any member of the board of directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telex or facsimile, or any other similar means of communication, another member of the board of directors as his proxy.

A member of the board of directors may represent more than one of his colleagues.

Any member of the board of directors may participate in any meeting of the board of directors by conference call, videoconference or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the members, of which at least one member of each class of directors, are physically present or represented at the Company's registered office.

All actions taken by the board of directors shall require (1) the affirmative vote of a simple majority of the members of the board of directors present or represented at the meeting and (2) the affirmative vote of at least one member of each class of directors.

The members of the board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by email, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The company shall be represented through the signatures of one member of each class of the board of directors.

The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by one Member of each class of the board of directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by one member of each class of the board of directors.

Subject at all times to the requirements of the law or these articles, the following actions to be taken by any directors or officers on behalf of the Company shall, unless a resolution to the contrary has unanimously been adopted by the directors, require the approval of a majority of the shareholders:

1. any amendment to the articles of association;
2. any change to the rights attaching to any class of interests in the Company which are not set out in the articles of association;
3. any resolution to wind up the Company;
4. the filing of a petition for winding up by the Company or the making of any arrangement with creditors generally or any application for an administration order or for the appointment of a receiver or administrator;
5. any issuance, creation, consolidation, sub-division, conversion or cancellation of any shares;
6. any reduction of the share capital of the Company;
7. any redemption of any share capital of the Company;
8. the initiation of an initial public offering, any application for the listing of any interests or other securities of the Company on any stock exchange or for permission for dealings in any interests or other securities of the Company in any securities market;
9. the repayment of capital or assets to members;
10. any material change in the nature or scope of the business of the Company, including the introduction or discontinuance of any field of activity and the relocation or expansion of the business;
11. the entering into, variation or termination of any agreement or arrangement outside the ordinary scope of the business or which is intended to bind the Company for longer than six months;
12. the commencement or settlement in any jurisdiction of legal or arbitration proceedings which involve or might involve an amount (including related costs) in excess of USD 1,000,000 or which proceedings are between the Company and any member or any affiliate of any member;
13. making any investment, or the liquidation of any investment made by the Company, in any other person or business;
14. the acquisition or disposal of any asset with a value exceeding USD 1,000,000, except in the event of an emergency where the Company must purchase an asset critical to the Company's operations ("Emergency Spending Authority") (it

being understood that the Emergency Spending Authority shall be used only in the event of an emergency as determined by the reasonable judgment of the general manager and shall not exceed USD 5,000,000);

15. the disposal or the grant of any option or right of pre-emption in respect of any asset of the Company with a value in excess of USD 1,000,000;

16. any change in the basis of accounting or accounting principles or policies employed by the Company other than as required by law or accounting policies generally accepted in any relevant country from time to time;

17. any change of the auditors or the accounting period of the Company;

18. the raising of, and the process of raising of, any indebtedness or lines of credit other than by way of trade credit on normal commercial terms and in the ordinary course of the business;

19. any off balance sheet arrangements such as leasing and other commitments and structured and project financing, or swaps, hedges or other derivative instruments, including without limitation interest rate and foreign exchange risk management arrangements;

20. any issuance of letters of awareness or comfort;

21. the provision of any guarantees of financial or performance obligations;

22. any implementation of a risk and insurance strategy;

23. the creation or redemption of any mortgage, charge, debenture, pledge, lien or other encumbrance or security interest over any of the assets, property, undertaking or uncalled capital of the Company;

24. the adoption of any new annual budget or any amendment to any then current annual budget, or the approval or ratification of any departure from the current annual budget involving additional expenditure or the re-allocation of expenditure in any accounting period exceeding, in either case, USD 1,000,000 or any change to the strategy set out in the then current budget;

25. the approval of the annual financial statements;

26. the entry by the Company into any agreement involving the making of payments, or the assumption of obligations or liabilities, by the Company in excess of USD 5,000,000 in aggregate, or USD 1,000,000 per annum;

27. the entering into or variation of any transaction by the Company with (i) a member or (ii) any affiliate of a member or (iii) any director or officer of any member or any affiliate of any member;

28. Recruiting of permanent or temporary staff, or altering existing employment contracts with employees of the Company outside of the annual budget;

29. adoption of, or changes to, any policies and procedures;

30. acquisition, disposition or any form of licensing, of intellectual property rights;

31. the effecting of any of the above matters by an affiliate of the Company;

Art. 14. The death or resignation of a director, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The directors do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

As far as the applicable legislation allows, every director of the Company and such other persons as the Company may from time to time determine, shall be entitled to be indemnified by the Company against all costs, charges, losses, expenses and liabilities suffered or incurred by him in the execution and discharge of his duties or in relation thereto.

Shareholders' decisions

Art. 16. Shareholders' decisions are taken by shareholders' meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders' number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 17. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the directors may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the provisions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on limited liability companies (sociétés à responsabilité limitée).

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the directors are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 18. The Company's financial year begins on January 1st and ends on December 31st.

Art. 19. Each year, as of December 31st, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the director(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 20. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

The General Meeting may resolve to declare interim dividends. A resolution to declare an interim dividend from the profits realized in the current financial year may also be passed by the Board of directors.

Winding-up - Liquidation

Art. 22. The liquidation will be carried out by two liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 23. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Association do not provide for the contrary.

Subscription and Payment

All the shares have been entirely subscribed by Bully 2, Ltd., prenamed.

They have been fully paid up by Bully 2, Ltd. through a contribution in cash so that the amount of USD 18,000.- (eighteen thousand United States Dollar) is as of now at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31, 2012.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its formation, have been estimated at approximately 1.215,03 €.

Resolutions

Immediately after the formation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital, has adopted the following resolutions:

1) The following are appointed directors of the Company for an indefinite period:

(i) are appointed as Class N directors for an undetermined duration:

- Don Jacobsen, residing professionally at 8, rue de l'Athénée, CH-1205 Geneva, Switzerland

- Roger Hunt, residing professionally at 8, rue de l'Athénée, CH-1205 Geneva, Switzerland

(ii) are appointed as Class S directors for an undetermined duration:

- John Peavy, residing professionally at 23 Carel van Bylandtlaan, NL-2596 HR The Hague, The Netherlands

- Sander Rijks, residing professionally at 40 Lange Kleiweg, NL-2288 HP The Hague, The Netherlands

2) The Company shall have its registered office at:

25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The undersigned notary drew the attention of the appearing person on the need to obtain eventually an administrative authorization to exercise the activities described in the social object.

There being no further business before the meeting, it was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE ONZE,

LE SEPT SEPTEMBRE,

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redangesur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

BULLY 2, LTD., une société à responsabilité limitée, organisée et existante sous les lois des Iles Cayman, avec siège social au Maples & Calder, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, enregistrée au registre des sociétés des Iles Cayman sous le numéro ROC#201309.

ici représentée par Robert W. Adriaansen, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 25C boulevard Royal, en vertu d'une procuration donnée le 06 septembre 2011.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps

Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts.

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, spécialement par les lois du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, inclus l'article 209, du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées et les présents statuts.

A tout moment, l'associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera BULLY 2 (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est l'acquisition et l'exploitation de plateformes de forage de haute mer et toutes sortes d'opérations financières.

La Société peut ouvrir et maintenir des succursales tant dans le pays qu'à l'étranger, prendre des participations dans entreprises domestiques ou étrangères, représenter des tiers, entreprendre toute activité ou participer à tous contrats pouvant faciliter l'accomplissement de son objet ou qui sont directement ou indirectement dans le cadre de son objet. La Société peut aussi participer à des transactions financières ou financer des tiers, émettre des billets à ordre et donner toute garantie en faveur de sociétés liées ou de tiers.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par assemblée générale extraordinaire des associés par décision modificatrice des statuts.

Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, la suspension des libertés civiles, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital -Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à USD 18.000,-(dix-huit mille Dollar des États-Unis d'Amérique), représenté par 180 parts sociales de USD 100,(cent Dollars des États-Unis d'Amérique) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un conseil de gérance composé par au moins quatre membres, devant être des personnes physiques et qui n'ont pas besoin d'être associé de la Société,

- Une moitié des membres du conseil de gérance sera désignée «Membres de Classe N» et
- Une moitié des membres du conseil de gérance sera désignée «Membres de Classe S»

Les membres du conseil de gérance sont nommés pour une durée indéterminée.

Les membres du conseil de gérance sont nommés par l'assemblée générale réunie en séance plénière, ou éventuellement, par l'associé unique, lequel déterminera leur rémunération et les termes. Les membres du conseil de gérance sont élus par majorité simple des parts présentes ou représentés.

Tout membre du conseil de gérance de la Société peut être révoqué par l'associé unique ou le cas échéant par l'assemblée générale des associés.

Le conseil de gérance peut déléguer une partie de ses pouvoirs à des comités composés par des membres du conseil de gérance, tel qu'il le jugera adapté et déterminera leurs pouvoirs.

Le conseil de gérance peut déléguer une partie de ses pouvoirs à un président-directeur général et des directeurs, associés ou non, qui géreront les opérations journalières de la Société, auront les pouvoirs que le conseil de gérance jugera opportun et opéreront sous la supervision directe du conseil de gérance.

Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués pour des points déterminés à un ou plusieurs agents, associés ou pas.

Art. 12. Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du conseil de gérance et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de tout membre du conseil de gérance au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; mais en son absence, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre membre du conseil de gérance pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les membres du conseil de gérance au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour cette réunion. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment écrit de chaque membre du conseil de gérance, par câble, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout membre du conseil de gérance pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par e-mail, télex ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, un autre membre du conseil de gérance comme son mandataire.

Un membre du conseil de gérance peut représenter plus d'un de ses collègues.

Tout membre du conseil de gérance peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des membres, dont au moins un membre de chaque classe, est physiquement présente ou représentée au siège social de la Société.

Toutes les décisions sont prises (1) à la majorité simple des voix des membres du conseil de gérance présents ou représentés à cette réunion et (2) avec le vote affirmatif d'au moins un membre de chaque classe du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. La Société sera représentée par les signatures d'un membre de chaque classe du conseil de gérance

Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par un membre de chaque classe du conseil de gérance. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par un membre de chaque classe du conseil de gérance.

Sous réserve des exigences de la loi ou des statuts, et sauf si elles ont été autorisées par une décision unanime des membres du conseil de gérance, les actions qui suivent ne peuvent être menées par les membres du conseil de gérance ou par un employé de la société que sous réserve de l'approbation de la majorité des associés:

1. Toute modification des statuts;
2. Toute modification des droits attachés à toute classe de parts ou d'intérêt dans la Société qui ne serait pas détaillé dans les statuts;
3. Toute décision de dissolution ou de liquidation de la Société;
4. Le dépôt d'une déclaration de liquidation ou de faillite par la société ou toute négociation avec des créiteurs ou toute demande de nomination d'un curateur ou de toute forme d'administration contrôlée;
5. Toute émission, création, amalgamation, division, conversion ou annulations de toute action;
6. Toute réduction du capital social de la Société;
7. Tout rachat d'action pour tout ou partie du capital social de la Société;
8. La mise en place d'une offre publique, toute demande de cotation de toute valeur ou valeur dérivée de la Société sur tout marché d'actions ou toute demande en vue de permettre les échanges publics de toute valeur ou valeur dérivée de la Société sur tout type de marché;
9. Le remboursement du capital ou des actifs aux associés;
10. Toute modification importante dans la nature ou l'étendue des activités de la Société, y compris l'entreprise de nouvelles activités ou l'arrêt des activités en cours, le changement de lieu ou l'augmentation de l'étendue des activités entreprises;
11. La mise en oeuvre, la modification ou l'arrêt de tout accord ou entente en dehors des activités habituelles ou qui engagerait la Société pour plus de six mois;
12. La mise en oeuvre dans toute juridiction de procédures d'arbitrage portant ou pouvant porter (en incluant les coûts induits) sur un montant de plus de USD 1.000.000,- ou de procédures entre la Société et les associés ou des parties liées aux associés;
13. La mise en oeuvre d'un investissement ou la liquidation de tout investissement de la Société, dans ou autre personne morale ou entreprise;
14. l'acquisition ou la cession de tout actif d'une valeur de plus de USD 1.000.000,-, sauf dans les cas d'urgence ou la Société se trouve dans l'obligation de faire l'acquisition d'un actif indispensable aux opérations de la Société ("habilitation aux dépenses urgentes") (étant entendu que l'habilitation aux dépenses urgentes ne doit être mise en oeuvre que dans les situations d'urgence selon le jugement raisonnable du «General Manager» et ne peuvent excéder le montant de USD 5.000.000,-);
15. La cession ou la constitution de toute option ou droit de préemption sur tout actif de la société d'une valeur de plus de USD 1.000.000,-;
16. Tout changement dans les règles, les principes ou les procédures comptables de la Société autres que ceux rendus obligatoires par les modifications de la loi ou des pratiques comptables habituelles applicables dans chaque pays;
17. Tout changement des réviseurs ou dans la durée de l'exercice social de la Société;
18. L'émission ou la préparation d'une émission de dette ou de lignes de crédit autrement que par le moyen de crédit fournisseur à des conditions commerciales normales dans le cadre de l'activité habituelle;
19. Toute activité hors bilan comme le leasing ou tout autre engagement, structuration ou financement de projet ou swaps, contrats de couverture ou autres instruments dérivés, incluant sans limitation les couvertures des risques de taux d'intérêts et de change;
20. Toute émission de lettre d'awareness ou de confort;
21. L'émission de toute garantie d'obligation de performance ou financière;
22. Toute mise en oeuvre d'une stratégie d'assurance ou de gestion des risques;
23. La création ou la cession de toute hypothèque, gage, ou de toute type garantie sur tout actif, propriété, entreprises ou sur le capital non appelé de la Société;
24. L'adoption de tout nouveau budget annuel ou toute modification du budget annuel en vigueur, ou l'approbation ou la ratification de tout changement du budget annuel qui implique des dépenses supplémentaires ou le redéploiement

de dépenses dans tout exercice social dépassant dans chaque cas, USD 1.000.000,-ou toute modification de la stratégie mise en oeuvre dans les budget en cours;

25. La ratification des comptes annuels;

26. La ratification par la Société de tout accord impliquant le paiement, la prise en charge de dettes ou d'obligations par la Société pour un montant de plus de USD 5.000.000,-en tout ou de plus de USD 1.000.000,-par an;

27. La conclusion ou la modification de toute transaction entre la Société et (i) un associé de la Société (ii) toute filiale d'un associé de la société (iii) tout directeur ou membre de la direction de tout associé de la société ou de toute filiale de tout associé;

28. Le recrutement d'employés pour une durée déterminée ou pour une durée indéterminée, ou la modification des contrats de travail existants avec les employés de la Société en dehors du Budget Annuel;

29. La mise en place ou le changement de toute règle ou de toute procédure;

30. l'acquisition, la cession ou l'octroi de toute forme de licence, de droits de propriété intellectuelle;

31. la mise en oeuvre de tout objet des restrictions ci-devant décrites, par une société affiliée de la Société;

Art. 14. La mort ou la démission d'un gérant, pour toute raison, ne causera pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Les gérants n'assument, en raison de leur position, aucune responsabilité personnelle par rapport aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Ils sont des agents autorisés seulement et sont donc simplement responsables de l'exécution de leur mandat.

Sous réserve que la loi applicable le permette, tout directeur de la Société et toute autre personne que la Société pourra désigner à l'occasion, auront droit à être indemnisés par la Société de tous coûts, frais, pertes, dépenses et responsabilités imputables qu'ils auront encourus à l'occasion ou en relation avec l'exécution de leur mandat.

Décisions des associés

Art. 16. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 17. Les résolutions sont valablement adoptées si elles sont prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 18. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 19. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés ensemble avec le bilan.

Art. 20. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

L'assemblée générale des associés peut résoudre de déclarer des dividendes intérimaires. Une résolution de déclarer un dividende intérimaire provenant des bénéfices de l'année en cours peut aussi être adoptée par le conseil de gérance.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins de deux liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 23. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, trouveront leur application partout où le contraire n'est pas indiqué par les présents statuts.

Souscription - Libération

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites par Bully 2, Ltd., pré-qualifiée.

Elles ont été entièrement libérées par une contribution en espèces par Bully 2, Ltd., de sorte que le montant de USD 18.000,-(dix-huit mille Dollar des États-Unis d'Amérique) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Disposition transitoire

L'exercice financier commencera aujourd'hui pour se terminer le 31 décembre 2012.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.215,03 €.

Décision extraordinaire de l'associé unique

Immédiatement après la formation de la Société, le seul membre, représentant la totalité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1) Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

(i) est nommé gérant de Classe N pour une durée indéterminée:

- Don Jacobsen, résidant professionnellement au 8, rue de l'Athénée, CH-1205 Genève, Suisse

- Roger Hunt, résidant professionnellement au 8, rue de l'Athénée, CH-1205 Genève, Suisse

(ii) est nommé gérant de Classe S pour une durée indéterminée:

- John Peavy, résidant professionnellement au 23 Carel van Bylandtlaan, NL-2596 HR La Haye, Pays-Bas

- Sander Rijks, résidant professionnellement au 40 Lange Kleiweg, NL-2288 HP La Haye, Pays-Bas

2) Le siège social de la Société est établi à:

25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le notaire instrumentaire soussigné a attiré de la personne comparante sur la nécessité d'obtenir éventuellement une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est ainsi clôturée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par la présente qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R.W.ADRIAANSEN, C.DELVAUX.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 09 septembre 2011. Relation: RED/2011/1878. Reçu soixante-quinze euros 75.00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 20 septembre 2011.

Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2011130749/518.

(110151036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Shiatsu-Ki S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2157 Luxembourg, 9, rue 1900.

R.C.S. Luxembourg B 145.214.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SHIATSU-KI Sarl

Signature

La Gérante

Référence de publication: 2011133609/12.

(110153956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Shiplux VII S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 112.206.

Extrait des Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mai 2011

Messieurs Freddy BRACKE, Michel JADOT, Alexis VERMAST et Vivek PATHAK sont renommés administrateurs.

M. Jozef ADRIAENS, Administrateur de sociétés, demeurant 85, Route de Longwy L-8080 Bertrange est nommé administrateur.

Le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Freddy Bracke prend fin à la présente assemblée.

Madame Nicole BAEYENS est renommée commissaire aux comptes.

Tous les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012.

Pour extrait sincère et conforme

M. Jadot / F. Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011133610/17.

(110153697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Shiplux VII S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 112.206.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Jadot / F. Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011133611/11.

(110153698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Sixty S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.486.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 23 septembre 2011

Est nommé administrateur, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009, qui se tiendra extraordinairement au cours de l'année 2011:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

En remplacement de Monsieur Rocco TRISCHITTA, administrateur démissionnaire en date du 22 septembre 2011.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 23 septembre 2011.

Référence de publication: 2011133617/15.

(110153724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

SJR S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 150.016.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011133618/13.

(110154399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Société de Participations Financières Titane S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 75.776.

Il résulte d'une décision du gérant prise en date du 15 septembre 2011 que la convention de domiciliation conclue entre SG AUDIT Sàrl (anciennement STENHAM GESTINOR AUDIT S.à r.l.), 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, R.C.S. Luxembourg B 75 908 et la société SOCIETE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES TITANE S.A., R.C.S. Luxembourg B 75 776 a été dénoncée avec effet immédiat.

Le siège social de la société SOCIETE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES TITANE S.A. fixé jusqu'alors au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, est par conséquent également dénoncé.

Pour extrait conforme

SG AUDIT Sàrl

Référence de publication: 2011133620/14.

(110153909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Société du Parking Guillaume SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 24B, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 15.590.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011133621/10.

(110153871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Somaco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 11.808.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOMACO S.A.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011133622/12.

(110154129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Sonoco Luxembourg S.N.C., Société en nom collectif.

Siège social: L-9657 Harlange, 7B, rue de Bettlange.

R.C.S. Luxembourg B 110.839.

Les comptes annuels au 30 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011133623/9.

(110153732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Cgimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 163.488.

STATUTS

L'an deux mille onze.

Le treize septembre.

Par devant Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch/Alzette

A comparu:

Madame Nadine CARELLE, expert-comptable, née à Dudelange, le 26 mai 1967, demeurant à L-4123 Esch/Alzette, 4, rue du Fossé,

ici représentée par Mademoiselle Katia ALLEK, employée privée, demeurant à F-54400 Longwy, 11, rue des Tanneries, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, annexée au présent acte.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de:

CGIMMO S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Esch/Alzette.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière ainsi que l'étude et la promotion de toutes réalisations immobilières, l'achat, la vente, l'échange d'immeubles bâtis et non bâtis, la transformation, l'aménagement, la performance énergétique, les assurances, le Home Staging et la mise en valeur de tous biens immobiliers tant pour son compte que pour le compte de tiers, la prise à bail, la location de toutes propriétés immobilières avec ou sans promesse de vente, la gérance, et l'administration ou l'exploitation de tous immeubles ainsi que toutes opérations auxquelles les immeubles peuvent donner lieu,

D'une façon générale, elle peut faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), représenté par CENT (100) ACTIONS d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310.-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil administration peut être limitée à un seul membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée

générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou actionnaires ou non.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou en cas d'administrateur unique par la signature individuelle de cet administrateur.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un des administrateurs, par l'administrateur unique ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit au Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin à 11.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

S'il y a un actionnaire unique, cet actionnaire exerce tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires de la société.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2011.
- La première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le premier lundi du mois de juin 2012.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

Madame Nadine CARELLE, prénommée, CENT ACTIONS	100
TOTAL: CENT ACTIONS	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraires de sorte que la somme de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à MILLE DEUX CENTS EUROS (€ 1.200,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant l'actionnaire unique, représentée comme dit ci-avant, se considérant comme réuni en assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à un:

Est nommé administrateur:

Madame Nadine CARELLE, expert-comptable, née à Dudelange, le 26 mai 1967, demeurant à L-4123 Esch/Alzette, 4, rue du Fossé,

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

La société FIDUCIAIRE C.G.S. Sàrl., établie et ayant son siège social à L-4123 Esch/Alzette, 4, rue du Fossé, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg B52.338

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2017.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-4123 Esch/Alzette, 4, rue du Fossé.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, sate qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Allek, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 septembre 2011. Relation: EAC/2011/12213. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011130769/114.

(110150941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

The Boston Consulting Group Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 123.017.825,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.191.

—
Par résolutions signées en date du 28 juillet 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de Gérant avec effet immédiat

2. Nomination de Yves Cheret, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de Gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Référence de publication: 2011133631/15.

(110154009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Tunity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 107.472.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2011133640/11.

(110153952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Tunity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 107.472.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un administrateur*

Référence de publication: 2011133641/11.

(110153953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

The Palmerston Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 117.065.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2011.

*Stijn Curfs
Mandataire*

Référence de publication: 2011133632/13.

(110153900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

TLU International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 109.506.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011133637/10.

(110153991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Toiture Milewski S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Merttert, 34, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 143.125.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011133638/10.

(110154251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Topinambour S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.

R.C.S. Luxembourg B 92.591.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011133639/10.

(110153878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Universal Wind S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 72.618.

Les comptes annuels au 30 avril 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2011133642/10.

(110154369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Veras Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 157.914.

En vertu des résolutions circulaires en date du 16 septembre 2011, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2011,

Les gérants constatent que Messieurs Christophe Davezac et Emmanuel Mougeolle, gérants de la Société, ont transféré leur adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, avec effet au 1^{er} septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Référence de publication: 2011133647/15.

(110153859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

FIN.E.A. Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 54.748.

L'an deux mille onze, le sept septembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer notaire de résidence à Luxembourg.

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée FIN.E.A. FINANCIERE S.A., ayant son siège social à 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 54 748

constituée le 16 avril 1996 par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 372 du 3 août 1996, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du 5 janvier 2011 pardevant Me Jacques Delvaux publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1000 du 13 mai 2011.

L'assemblée des actionnaires est présidée par M. Sébastien FELICI, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mme Emmanuelle BRULÉ, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur M. Alfio RICIPUTO, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'entière du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Approbation d'une situation comptable intérimaire de la société au 31 août 2011;
2. Changement de la forme légale de la société d'une «société anonyme» en «société à responsabilité limitée» et adaptation des statuts de la société à la nouvelle forme de société, plus particulièrement à ce sujet, changement du nom en FIN.E.A. S.à r.l.;
3. Cessation des mandats des administrateurs et du commissaire et relative décharge, et nomination d'un ou de plusieurs gérants;
4. Transfert du siège social statutaire, du siège de direction effective et de l'administration centrale du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie, et adoption de la nationalité italienne;
5. Modification de la dénomination de «FIN.E.A. S.à r.l.» en «FIN.E.A. S.r.l.», et refonte complète des statuts pour les adapter à la législation italienne, et plus particulièrement à ce sujet fixation de la durée de la société jusqu'au 31 décembre 2050 et modification de son objet pour lui donner la teneur en langue italienne suivante:

Art 4. La società ha per oggetto

- a. L'Assunzione diretta o indiretta a scopo di stabile investimento e non di collocamento di partecipazioni ed interessenze in società od enti italiani ed esteri quotati e non di qualsiasi genere;
- b. L'acquisto e la vendita di aziende e rami d'azienda;
- c. L'intermediazione in operazioni di trasferimento di aziende;
- d. La consulenza finanziaria e strategica e l'assistenza relativa in operazioni di trasferimento di partecipazioni sociali o aziendali ed in genere nel settore delle riorganizzazioni aziendali;
- e. Il coordinamento strategico, tecnico, amministrativo e finanziario delle società, aziende ed enti a cui partecipa od è comunque interessata;
- f. L'effettuazione di studi, analisi e ricerche in materia aziendale e finanziaria;
- g. L'attività immobiliare.

Sono tassativamente esclusi dall'oggetto sociale:

- a. Le attività professionali riservate ai sensi della legge 1815/1939;
- b. Le attività di intermediazione immobiliare ex lege n. 39/89;
- c. La sollecitazione del pubblico risparmio, ai sensi dell'art. 18 della legge n. 216/74 e successive modificazioni;
- d. L'esercizio nei confronti del pubblico delle attività di cui all'art. 4, comma 2 della legge n. 197/91 e di cui all'art. 106 T.U. n. 385/93;
- e. L'erogazione del credito al consumo, neppure nell'ambito dei propri soci, anche secondo quanto disposto dal Ministro del Tesoro con decreto 27 settembre 1991, pubblicato sulla G.U. n. 227
- f. L'attività di intermediazione mobiliare ex lege n. 1/91.

Nella sua attività potrà:

- Costituire e liquidare società;
 - Acquistare, possedere, amministrare e vendere azioni, quote e titoli pubblici o privati, italiani o stranieri;
 - Assumere finanziamenti da terzi sotto qualsiasi forma, anche a medio o lungo termine. La società può conseguire dai soci finanziamenti senza obbligo di rimborso ovvero con obbligo di rimborso, onerosi o gratuiti, purché nei limiti ed alle condizioni stabilite dalla legge in tema di raccolta del risparmio e dalle disposizioni stabilite dal C.I.C.R.; - concedere finanziamenti a società del gruppo;
 - Emettere, accettare, girare, acquistare, scontare e ricevere in garanzia vaglia cambiari, cambiali, polizze di credito commerciali, accettazioni bancarie e ogni altro titolo di credito emesso o pagabile in Italia od all'estero;
 - Ricevere e prestare (anche a fronte di obbligazioni di terzi soci o non soci) garanzie reali e personali.
6. Décharge à donner au(x) gérant(s) démissionnaire(s) et nominations statutaires;
 7. Nomination d'un représentant fiscal à Luxembourg;
 8. Délégation de pouvoirs;
 9. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les décisions suivantes:

Exposé:

Le président de l'assemblée générale déclare que la société entend transférer son siège statutaire et de direction effective en Italie.

La présente assemblée a pour objet de décider le transfert du siège statutaire, de direction effective et de l'administration centrale de la société du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie, et plus spécialement à SASSO MARCONI - FRAZIONE PONTECCHIO (BOLOGNA) -VIA I MAGGIO, 3 -CAP 40037 dans les formes et conditions prévues par la loi luxembourgeoise.

De plus il est nécessaire d'ajuster les statuts de la société à la loi du nouveau pays du siège social.

L'assemblée générale des actionnaires, composée de tous les actionnaires, après s'être considérée comme régulièrement constituée, approuve l'exposé du président et après l'examen des différents points à l'ordre du jour, a pris, après délibération, et par vote unanime et séparé pour chacune des résolutions ci-après, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver une situation comptable intérimaire de la société arrêtée au 31 août 2011, telle qu'elle établie par les administrateurs en fonction avant le transfert du siège social de la société.

Une copie de cette situation comptable, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour en faire partie intégrante.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transformer la forme juridique de la société, laquelle, de société anonyme devient société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois,

et plus particulièrement à ce sujet, changement du nom en FIN.E.A. S.à.r.l.,
avec adaptation subséquente des statuts de la société à la nouvelle forme de société.
Les statuts de la société FIN.E.A. S.à.r.l se lisent comme suit:

STATUTS

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes entre les comparants une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de FIN.E.A. S.à.r.l. .

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée se terminant le 31 décembre 2050.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société n'aura directement aucune activité industrielle et ne maintiendra pas d'établissement commercial ouvert au public.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine. Elle pourra participer à la création, au développement, à la formation et au contrôle de toute entreprise et acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement, la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé EUR 1.117.896 (un million cent dix sept mille huit cent quatre vingt seize Euros), représenté par 21.498 (vingt et un mille quatre cent quatre vingt dix huit) parts sociales de 52 euros de nominal chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des trois quarts des voix en assemblée générale ou autrement, par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsque la société comporte plusieurs gérants, par les signatures conjointes de deux gérants.

En cas d'empêchement temporaire du ou des gérants, les affaires sociales peuvent être gérées par l'associé unique ou, lorsque la société comporte plusieurs associés, par deux associés agissant conjointement.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2012, à savoir

Conseil d'administration:

- Luca Checchinato, administrateur Président, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri,
- Andrea Castaldo, administrateur, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri,
- Giovanni Spasiano, administrateur, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri.

Commissaire aux comptes:

- La société ComCo S.A., établi au 11-13, Boulevard de la Foire à Luxembourg.

L'assemblée décide de leur accorder bonne et valable décharge pour l'exécution de leur mandat.

L'assemblée décide de nommer en qualité de gérant unique Monsieur Govoni Franco, né à Castelfranco Emilia (Modena) le 10/04/1949 résidant à Zola Predosa (Bologna) Via Brigate Bolero, 3 , code fiscal GVNFN49D10C107Z

Quatrième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité, que le siège social statutaire, le principal établissement, l'administration centrale et le siège de direction effective de la société est transféré, avec effet à la date de ce jour, de Luxembourg en Italie,

et plus spécialement à SASSO MARCONI -FRAZIONE PONTECCHIO (BOLOGNA) -VIA I MAGGIO, 3 -CAP 40037,

et de faire adopter par la société la nationalité italienne, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une personne juridique nouvelle de façon que la société, changeant de la nationalité luxembourgeoise vers la nationalité italienne, sera dorénavant soumise à la législation italienne, sans dissolution préalable puisque le transfert de siège ne comporte pas de liquidation aux fins de la loi commerciale.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier les statuts de la société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation italienne,

et plus particulièrement à ce sujet décide:

- de changer la dénomination de «FIN.E.A. S.à.r.l.» e n «FIN.E.A. S.R.L.»,
- de fixer la durée de la société jusqu'au 31 décembre 2050,
- de modifier son objet pour lui donner la teneur e n langue italienne suivante:

“ **Art. 4.** La società ha per oggetto

- a. L'Assunzione diretta o indiretta a scopo di stabile investimento e non di collocamento di partecipazioni ed interessenze in società od enti italiani ed esteri quotati e non di qualsiasi genere;
- b. L'acquisto e la vendita di aziende e rami d'azienda;
- c. L'intermediazione in operazioni di trasferimento di aziende;
- d. La consulenza finanziaria e strategica e l'assistenza relativa in operazioni di trasferimento di partecipazioni sociali o aziendali ed in genere nel settore delle riorganizzazioni aziendali;
- e. Il coordinamento strategico, tecnico, amministrativo e finanziario delle società, aziende ed enti a cui partecipa od è comunque interessata;
- f. L'effettuazione di studi, analisi e ricerche in materia aziendale e finanziaria;

g. L'attività immobiliare.

Sono tassativamente esclusi dall'oggetto sociale:

- a. Le attività professionali riservate ai sensi della legge 1815/1939;
- b. Le attività di intermediazione immobiliare ex lege n. 39/89;
- c. La sollecitazione del pubblico risparmio, ai sensi dell'art. 18 della legge n. 216/74 e successive modificazioni;
- d. L'esercizio nei confronti del pubblico delle attività di cui all'art. 4, comma 2 della legge n. 197/91 e di cui all'art. 106 T.U. n. 385/93;
- e. L'erogazione del credito al consumo, neppure nell'ambito dei propri soci, anche secondo quanto disposto dal Ministro del Tesoro con decreto 27 settembre 1991, pubblicato sulla G.U. n. 227
- f. L'attività di intermediazione mobiliare ex lege n. 1/91.

Nella sua attività potrà:

- Costituire e liquidare società;
- Acquistare, possedere, amministrare e vendere azioni, quote e titoli pubblici o privati, italiani o stranieri;
- Assumere finanziamenti da terzi sotto qualsiasi forma, anche a medio o lungo termine. La società può conseguire dai soci finanziamenti senza obbligo di rimborso ovvero con obbligo di rimborso, onerosi o gratuiti, purché nei limiti ed alle condizioni stabilite dalla legge in tema di raccolta del risparmio e dalle disposizioni stabilite dal C.I.C.R.; - concedere finanziamenti a società del gruppo;
- Emettere, accettare, girare, acquistare, scontare e ricevere in garanzia vaglia cambiari, cambiali, polizze di credito commerciali, accettazioni bancarie e ogni altro titolo di credito emesso o pagabile in Italia od all'estero;
- Ricevere e prestare (anche a fronte di obbligazioni di terzi soci o non soci) garanzie reali e personali.

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts pour les mettre en concordance avec la législation italienne, et de leur donner la teneur dont question ci-après, étant entendu que les formalités prévues par la loi italienne en vue de faire adopter ces nouveaux statuts en conformité avec la loi italienne devront être accomplies:

STATUTO S.R.L.

1. E' costituita una società a responsabilità limitata denominata "FIN.E.A. S.r.l."
 2. La società ha sede in Sasso Marconi. Nei modi di legge possono essere istituite o soppresse, in Italia o all'estero, sedi secondarie, succursali, filiali, agenzie, rappresentanze e uffici.
 3. La durata della società è stabilita sino al 31 dicembre 2050 salvo anticipato scioglimento o proroga.
 4. La società ha per oggetto:
 - a. L'Assunzione diretta o indiretta a scopo di stabile investimento e non di collocamento di partecipazioni ed interessenze in società od enti italiani ed esteri quotati e non di qualsiasi genere;
 - b. L'acquisto e la vendita di aziende e rami d'azienda;
 - c. L'intermediazione in operazioni di trasferimento di aziende;
 - d. La consulenza finanziaria e strategica e l'assistenza relativa in operazioni di trasferimento di partecipazioni sociali o aziendali ed in genere nel settore delle riorganizzazioni aziendali;
 - e. Il coordinamento strategico, tecnico, amministrativo e finanziario delle società, aziende ed enti a cui partecipa od è comunque interessata;
 - f. L'effettuazione di studi, analisi e ricerche in materia aziendale e finanziaria;
 - g. L'attività immobiliare.
- Sono tassativamente esclusi dall'oggetto sociale:
- a. Le attività professionali riservate ai sensi della legge 1815/1939;
 - b. Le attività di intermediazione immobiliare ex lege n. 39/89;
 - c. La sollecitazione del pubblico risparmio, ai sensi dell'art. 18 della legge n. 216/74 e successive modificazioni;
 - d. L'esercizio nei confronti del pubblico delle attività di cui all'art. 4, comma 2 della legge n. 197/91 e di cui all'art. 106 T.U. n. 385/93;
 - e. L'erogazione del credito al consumo, neppure nell'ambito dei propri soci, anche secondo quanto disposto dal Ministro del Tesoro con decreto 27 settembre 1991, pubblicato sulla G.U. n. 227
 - f. L'attività di intermediazione mobiliare ex lege n. 1/91.

Nella sua attività potrà:

- Costituire e liquidare società;
- Acquistare, possedere, amministrare e vendere azioni, quote e titoli pubblici o privati, italiani o stranieri;
- Assumere finanziamenti da terzi sotto qualsiasi forma, anche a medio o lungo termine. La società può conseguire dai soci finanziamenti senza obbligo di rimborso ovvero con obbligo di rimborso, onerosi o gratuiti, purché nei limiti ed alle condizioni stabilite dalla legge in tema di raccolta del risparmio e dalle disposizioni stabilite dal C.I.C.R.; - concedere finanziamenti a società del gruppo;

- Emettere, accettare, girare, acquistare, scontare e ricevere in garanzia vaglia cambiari, cambiali, polizze di credito commerciali, accettazioni bancarie e ogni altro titolo di credito emesso o pagabile in Italia od all'estero;
- Ricevere e prestare (anche a fronte di obbligazioni di terzi soci o non soci) garanzie reali e personali.

5. Il capitale sociale è di € 1.117 .896 (unmilione centodiciassettemilaottocentonovantasei) diviso in quote a norma di legge.

Esso potrà essere aumentato in qualunque momento, anche con conferimenti in natura, per deliberazione dell'assemblea dei soci e nel rispetto delle norme di legge. I soci potranno finanziare la società nei modi previsti dalla legge. I versamenti nelle casse sociali saranno richiesti dall'organo amministrativo nei termini e nei modi che reputerà convenienti.

6. Le quote sono trasferibili per atto fra vivi e per successione a causa di morte. I soci che intendono alienare in tutto od in parte le quote possedute dovranno farne offerta agli altri soci i quali potranno partecipare all'acquisto in misura proporzionale alle loro partecipazioni. L'offerta in prelazione sarà preliminarmente comunicata all'Organo Amministrativo della società e dovrà indicare il prezzo delle quote offerte, nonché eventuali altre clausole contrattuali. L'Organo Amministrativo riferirà l'offerta agli altri soci entro 10 (dieci) giorni dalla summenzionata comunicazione. I soci destinatari dell'offerta dovranno comunicare, entro 30 (trenta) giorni, se intendono esercitare la prelazione. Entro 10 (dieci) giorni successivi alla scadenza del predetto termine, l'Organo Amministrativo dovrà comunicare al socio offerente l'esito della propria offerta. Qualora le quote non trovino collocamento presso i soci, potranno essere liberamente alienate purché a condizioni non più vantaggiose per l'acquirente di quelle offerte ai consoci. Il trasferimento delle quote per atto inter vivos tra parenti in linea retta non è sottoposto a condizioni; il trasferimento delle quote da parte di persone giuridiche a proprie società controllanti, o controllate, o controllate dalla stessa controllante non è sottoposto a condizioni. L'instestazione delle quote ad una società fiduciaria, non costituendo atto traslativo della proprietà non è subordinata alla prelazione a favore degli altri soci a condizione che, la società fiduciaria, ogni qualvolta viene convocata un'assemblea della società, dichiari per iscritto, che il fiduciante non è cambiato.

7. La società, ai sensi dell'art. 2483 c.c., potrà emettere titoli di debito con delibera dell'Organo Amministrativo da verbalizzarsi da Notaio con le maggioranze, in caso di organo Collegiale, di cui all'art. 22 del presente statuto. L'Organo Amministrativo determinerà i limiti e le modalità dell'emissione.

8. Le assemblee sociali rappresentano l'universalità dei soci e le loro deliberazioni, assunte in conformità della legge e del presente statuto, vincolano tutti i soci ancorché non intervenuti o dissenzienti. Le eventuali impugnazioni avverso le deliberazioni assembleari, dovranno essere assunte entro i termini e con le modalità di cui all'articolo 2479 ter del Codice Civile.

9. Le assemblee sociali sono convocate sia presso la sede sociale che altrove, purché in Italia o in un paese della UE, dall'Organo Amministrativo ogni qualvolta si renda opportuno, ovvero su richiesta del Collegio Sindacale, se esistente, ovvero qualora ne facciano richiesta tanti soci che rappresentino almeno il terzo del capitale sociale. Qualora le quote siano gravate da pegno, il creditore pignoratizio, il quale, in forza dell'atto di pegno abbia il diritto di voto su una quota di capitale superiore a un terzo del capitale sociale, avrà diritto di richiedere la convocazione dell'assemblea.

10. Le assemblee, sono convocate mediante avviso scritto di convocazione con lettera raccomandata con avviso di ricevimento ovvero con qualsiasi altro mezzo idoneo ad assicurare la prova dell'avvenuto ricevimento inclusi il fax e la posta elettronica da inviarsi almeno 5 giorni prima di quello fissato per l'assemblea. Sono tuttavia valide le assemblee anche non convocate come sopra qualora sia rappresentato l'intero capitale sociale e gli amministratori in carica e i sindaci effettivi se nominati, vi assistano o si siano dichiarati informati per iscritto. Nell'avviso dovranno essere indicati gli argomenti posti all'ordine del giorno, nonché il luogo, purché in Italia o in un paese della UE, il giorno e l'ora tanto della prima che della seconda convocazione. L'assemblea peraltro non potrà riunirsi in seconda convocazione nello stesso giorno fissato per la prima convocazione.

11. Possono intervenire alle assemblee tutti i soci che figurano iscritti nel registro delle imprese almeno cinque giorni prima della data fissata per l'adunanza. Ogni socio, mediante apposita delega scritta, potrà farsi rappresentare in assemblea, da altro socio od anche da estranei, osservate le limitazioni dettate dall'art. 2372 del Codice Civile, che si vuole richiamato.

12. Le assemblee sono presiedute dall'Amministratore Unico o, qualora la società sia amministrata da un Consiglio di Amministrazione, dal Presidente del Consiglio di Amministrazione, ovvero in caso di loro assenza od impedimento, da altra persona scelta dall'assemblea stessa. Il Presidente dell'assemblea sarà assistito da un Segretario, socio o non socio. Al Presidente, oltre che la direzione dei lavori dell'assemblea, spetta la proclamazione dei risultati delle deliberazioni.

13. Le modalità di espressione del voto in sede assembleare, fermo restando che in ogni caso deve trattarsi di una modalità che consenta l'individuazione di coloro che esprimano voto contrario oppure si astengano, sono decise dall'assemblea.

14. Gli Amministratori dovranno astenersi dal voto, nelle deliberazioni concernenti la loro responsabilità. Per la determinazione del quorum delle assemblee si terrà sempre conto delle quote degli amministratori nonché di quelle che si astengono dal voto.

15. L'assemblea è competente per adottare ogni deliberazione che comporta ai soci a norma di legge e del presente statuto ed in particolare quelle relative alle materie di cui all'art. 2479 c.c.

16. L'assemblea è regolarmente costituita in prima convocazione con la presenza di tanti soci che rappresentino almeno la metà del capitale sociale; essa delibera a maggioranza assoluta.

In seconda convocazione delibera sugli oggetti che avrebbero dovuto essere trattati nella prima qualunque sia la parte di capitale rappresentata dai soci intervenuti.

L'assemblea che delibera sui punti di cui ai n.ri 4 e 5 dell'art. 2479, 2° comma, sia in prima che in seconda convocazione, delibera con una maggioranza pari o superiore al 51%.

17. La società è amministrata a scelta dell'assemblea da un amministratore unico ovvero da un Consiglio di Amministrazione composto da un numero variabile di consiglieri compreso tra tre e cinque che, salvo diversa deliberazione dell'assemblea, durano in carica anche a tempo indeterminato e scadono alla data dell'assemblea convocata per l'approvazione del bilancio relativo all'ultimo esercizio della loro carica.

18. L'Amministratore Unico o il Consiglio di Amministrazione sono investiti di tutti i poteri di ordinaria e straordinaria amministrazione. L'Amministratore Unico potrà nominare e revocare procuratori per singoli atti o per categorie di atti. Il Consiglio di Amministrazione potrà deliberare la nomina o la revoca di procuratori per singoli atti o per categorie di atti.

19. La firma sociale e la legale rappresentanza della società di fronte ai terzi ed in giudizio spettano all'Amministratore Unico, ovvero al Presidente del Consiglio di Amministrazione, relativamente alle operazioni deliberate dal Consiglio di Amministrazione e, nell'ambito dei poteri loro conferiti, disgiuntamente fra loro, al o agli amministratori delegati.

20. Venendo a mancare, pendente la durata della carica, uno o più consiglieri la loro sostituzione sarà disciplinata dall'art. 2386 del c.c. che vuolsi richiamato.

21. Il Consiglio di Amministrazione, qualora non vi abbia provveduto l'assemblea in sede di nomina, provvederà ad eleggere tra i suoi membri un presidente. Potrà eventualmente nominare uno o più amministratori delegati ovvero amministratori investiti di particolari funzioni determinandone contestualmente mansioni, poteri ed attribuzioni. La carica del Presidente è cumulabile con quella di amministratore delegato.

22. Il Consiglio di Amministrazione delibera con il voto favorevole della maggioranza dei presenti. Il Consiglio di Amministrazione si riunirà in Italia o in un altro paese UE almeno due volte all'anno nonché tutte le volte che il Presidente lo riterrà opportuno oppure quando ne sia fatta richiesta da un amministratore o dai sindaci. Nell'avviso di convocazione da inviarsi a mezzo lettera raccomandata, anche a mano, o a mezzo telefax o posta elettronica, almeno cinque giorni prima di quello fissato per la riunione dovrà essere indicato il luogo e l'ora dell'adunanza nonché l'ordine del giorno. Nei casi di urgenza l'avviso di convocazione con le modalità sopra indicate dovrà essere trasmesso due giorni prima di quello fissato. Il Consiglio si intenderà comunque validamente convocato ove siano presenti tutti i consiglieri e tutti i sindaci effettivi.

23. E' ammessa la possibilità che le adunanze del Consiglio di Amministrazione si tengano per teleconferenza o videoconferenza, a condizione che tutti i partecipanti possano essere identificati e sia loro consentito seguire la discussione e intervenire in tempo reale alla trattazione degli argomenti affrontati; verificandosi questi requisiti, il Consiglio di Amministrazione si considera tenuto nel luogo in cui si trova il Presidente e dove pure deve trovarsi il segretario delle riunioni, onde consentire la stesura e la sottoscrizione del verbale sul relativo libro.

24. Qualora obbligatorio ai sensi dell'articolo 2477 del codice civile, il controllo legale dei conti

e le altre attribuzioni previste dalla legge sono affidate a un collegio sindacale composto da tre sindaci effettivi e due supplenti, che durano in carica tre esercizi e sono rieleggibili. I sindaci sono nominati con decisione dei soci, che designano il sindaco che deve fungere da presidente. Sono retribuiti con assegno annuale che viene stabilito per il triennio all'atto della loro nomina. Il collegio sindacale deve riunirsi almeno ogni novanta giorni

25. L'esercizio sociale si chiude al 31 dicembre di ogni anno.

26. Al termine di ciascun esercizio sociale l'organo amministrativo provvederà alla compilazione del bilancio annuale e del conto economico, nonché alla loro presentazione all'assemblea per le deliberazioni relative. Il bilancio sarà corredato da una relazione scritta dall'organo amministrativo sulla gestione sociale nonché da una relazione scritta dal collegio sindacale. Il bilancio e la relazione dovranno essere presentati all'assemblea per l'approvazione entro 120 (centoventi) giorni dalla data di chiusura dell'esercizio sociale. Quando particolari esigenze relative alla struttura e all'oggetto della società lo richiedano, ovvero nel caso di obbligo di redazione del bilancio consolidato, l'assemblea per l'approvazione del bilancio può essere convocata dal Consiglio di Amministrazione o dall'Amministratore Unico entro 180 (centottanta) giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale.

27. Il bilancio, unitamente alle relazioni degli amministratori e dei sindaci, dovrà restare depositato presso la sede della società a disposizione di tutti i soci, i quali potranno prenderne visione durante i quindici giorni che precedono l'assemblea e fintatochè non sia stato regolarmente approvato.

28. Gli utili netti risultanti dal bilancio regolarmente approvato dall'assemblea dei soci verranno così ripartiti: il 5% al fondo di riserva legale fino a che questa non abbia raggiunto il quinto del capitale sociale; il residuo a disposizione dell'assemblea per la destinazione che la medesima riterrà opportuno adottare.

29. Addivenendosi per qualsiasi motivo allo scioglimento della società l'assemblea determinerà le modalità per la liquidazione nominando uno o più liquidatori stabilendone poteri e retribuzioni.

30. Il domicilio dei soci per quel che concerne i loro rapporti con la società si intende eletto a tutti gli effetti di legge nel luogo che risulterà dal registro delle imprese. Ogni socio, dovrà sotto la sua personale responsabilità, notificare tempestivamente ogni variazione del proprio domicilio.

31. I versamenti eseguiti dai soci alla società in conto capitale si convengono infruttiferi di interessi, anche in assenza di formali deliberazioni di volta in volta.

32. I dividendi non riscossi durante un quinquennio si prescrivono a favore della società.

33. I soci hanno diritto di recesso unicamente nei casi in cui tale diritto è inderogabilmente previsto dalla legge. È escluso il diritto di recesso dei soci che non abbiano concorso all'approvazione delle delibere riguardanti la proroga del termine di durata della società e l'introduzione o la rimozione di vincoli alla circolazione delle quote societarie.

I termini e le modalità dell'esercizio del diritto di recesso, i criteri di determinazione del valore delle quote ed il relativo procedimento di liquidazione sono regolati dalla legge.

34. Per tutto quanto non espressamente previsto nel presente statuto si richiamano le disposizioni contenute nel Codice Civile e nelle altre Leggi speciali in materia.

Sixième résolution

L'assemblée générale, suite à la résolution qui précède, décide de révoquer le mandat du gérant unique actuel, et décide de nommer en conformité avec la loi italienne, un gérant unique pour un terme de 3 (trois) exercices sociaux prenant fin lors de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore en 2013, savoir:

Monsieur Govoni Franco, né à Castelfranco Emilia (Modena) le 10/04/1949 résidant à Zola Predosa (Bologna) Via Brigate Bolero, 3 , code fiscal GVNFC49D10C107Z

L'assemblée générale décide, en conformité avec la législation italienne, de nommer, un Collège des Commissaires - en langue italienne «Collegio Sindacale» - composé de 3 (trois) membres titulaires et de 2 (deux) membres suppléants, auquel collège sera également confié le contrôle comptable de la société, et fixe la rémunération revenant à chaque membre titulaire, pour toute la durée de son mandat, au tarif minimum prévu par l'actuel barème applicable aux «Dottori Commercialisti». Les personnes suivantes sont nommées membres du Collège des Commissaires:

Membres titulaires

1) DE LEO DOMENICO (PRESIDENT), né à BOLOGNA, le 18/11/1952, Codice fiscale: DLEDNC52S18A944D, demeurant à BOLOGNA, PIAZZA S. MARTINO 1 cap 40126

2) BREVIGLIERI FRANCO, né à BOMPORTO (MO), le 28/09/1939, codice fiscale: BRVFNC39P28A959L, demeurant à BASTIGLIA(MO) VIA CANALETTO 32/A cap 41030

3) Cardellini Ivan , né à Sesto San Giovanni le 10/01/1971, Codice Fiscale: CRD VNI 71A10 I690C, demeurant à Via Garibaldi 220040 Usmate Velate (MB),

Membres suppléants

1) PAVANELLO SERGIO, né à TORINO, le 26/07/1957, Codice fiscale: PVNSRG57L26L219Z, demeurant à TORINO, VIA ASSAROTTI 9 cap 10122

2) VURCHIO GIACOMO, né à CERIGNOLA(FG), le 06/09/1955, Codice fiscale: VRCGCM55P06C514M, demeurant à TORINO, VIA SOSTEGNO 65 BIS cap 10100, Interno 17.

Ils seront en charge pour trois exercices selon la loi Italienne.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de conférer à la Société Européenne de Banque, sise 19/21 boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg

tous pouvoirs pour représenter seul la Société au Grand-Duché de Luxembourg dans toutes les instances administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes à accomplir en relation avec le transfert du siège.

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de conférer à Mr Govoni Franco, tous pouvoirs pour représenter seul la Société en Italie, pour effectuer toutes formalités dans toutes les instances administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes à accomplir en relation avec le transfert du siège, et en particulier pour procéder au dépôt et à la publication du présent acte, et des statuts présentement adoptés, entre les mains de toutes autorités compétentes.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de soumettre les résolutions prises ci-avant à la condition suspensive du transfert du siège social de la société et de son inscription en Italie auprès du Registre des Entreprises ("Registro Imprese") de Bologna (I).

Declaration pro fisco:

L'assemblée décide que le transfert du siège ne devra pas donner lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal.

Clôture de l'assemblée:

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais:

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale extraordinaire, est approximativement évalué, sans nul préjudice, à la somme de EUR 6500.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: S. Felici, E. Brulé, A. Riciputo et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 septembre 2011. Relation: LAC/2011/39778. Reçu douze euros. Eur 12.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Référence de publication: 2011130815/436.

(110150235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Inair S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5752 Frisange, 33A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 131.069.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille onze.

Le trente et un août.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Nicolas IRENEE, pilote, né à Thann (France), le 6 décembre 1960, demeurant à F-67700 Saverne, 33, rue du Donon (France),

ici représenté par Monsieur André PIPPIG, comptable, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 54, Boulevard Napoléon I^{er},

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée INAIR S.à r.l., ayant son siège social à L-5752 Frisange, 33a, route de Luxembourg, R.C.S. Luxembourg numéro B 131069, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 juillet 2007, publié au Mémorial C numéro 2159 du 1^{er} octobre 2007.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée INAIR S.à r.l., pré-désignée, s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

III.- Que le comparant est l'associé unique de la prédite société INAIR S.à r.l..

IV.- Que l'activité de la société INAIR S.à r.l. ayant cessé et que le comparant prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

V.- Que le comparant, en tant qu'associé unique, se désigne comme liquidateur de la société.

VI.- Qu'en cette qualité, il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

VII.- Que le comparant est investi de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

VIII.- Que partant, la liquidation de la société à responsabilité limitée INAIR S.à r.l. est à considérer comme faite et clôturée.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée au gérant unique de la société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à sept cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: André PIPPIG, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 07 septembre 2011. Relation GRE/2011/3174. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 21 septembre 2011.

Référence de publication: 2011131485/51.

(110151436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Lescoban Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 139.686.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 26. September 2011.

Für gleichlautende Abschrift

Für die Gesellschaft

Maître Carlo WERSANDT

Notar

Référence de publication: 2011132752/14.

(110153512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Verdi Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 142.542.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011133648/10.

(110153861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Vizzion Participations, SCA, Société en Commandite par Actions.

R.C.S. Luxembourg B 139.316.

Par la présente, nous vous informons que le contrat de domiciliation conclu entre la société sous rubrique et Vistra Fund Services S.à r.l. a été dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Pour Vistra Fund Services S.à r.l.

Société domiciliataire

Ivo Hemelraad / Wim Rits

Référence de publication: 2011133650/12.

(110154201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Vizzion Real Estate Securities S.A., Société Anonyme de Titrisation.

R.C.S. Luxembourg B 139.680.

Par la présente, nous vous informons que le contrat de domiciliation conclu entre la société sous rubrique et Vistra (Luxembourg) S.à r.l. a été dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Pour Vistra (Luxembourg) S.à r.l.

Société domiciliataire

Ivo Hemelraad / Wim Rits

Référence de publication: 2011133651/12.

(110154199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Vleeshouwers GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 146.855.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011133652/9.

(110153832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Verosa SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 85.166.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

G.T. Management Services S.A.

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011133660/13.

(110153792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Vinci Real Estate Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 101.911.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2011133663/10.

(110154169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Wattenwil S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 88.110.

L'adresse du commissaire aux comptes, AUDIEX S.A., est désormais la suivante:

9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Référence de publication: 2011133664/11.

(110153735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.
